



Questions fondamentales de la tri-articulation sociale

selon Rudolf Steiner

1/5 - Délimitation des trois membres

Passages choisis et introduits
par Sylvain Coiplet

Traduction et révisions
François Germani

Version A4 - livret A5

État au 24 septembre 2022
Institut pour une tri-articulation sociale
Atelier francophone

*

Adresse en ligne du document :

<http://www.triarticulation.fr/Institut/FG/01.htm>



La présente édition pdf est conçue pour une impression en livret A5 sur des feuilles A4. Une impression A4 est aussi possible, mais donnera des caractères plus grands.

Conventions

- *Sources* : [chiffre] n° dans la bibliographie du présent volume, n° de volume dans les œuvres complète originale en allemand (GA), n° page début-page fin, n°/année de l'édition, date de la conférence ou de la publication du texte
- *Traducteur* : Nom suivi de l'éditeur. L'astérisque (*) signale que la traduction présentée a été remaniée ou remplacée par F. Germani, mais est souvent disponible en alternative sur le site www.triarticulation.fr. Nous remercions les éditeurs pour leur collaboration.
- *L'utilisation du "/"* entre deux mots ou expression revient à un choix non tranché et donc proposé directement au lecteur dans le texte (n'existe donc pas dans l'original)
- (*NDT* :) dans le texte ou en note de bas de page est une note du traducteur. Il peut arriver que soit encore distingué entre des notes par traducteur dans les traductions faites à plusieurs ou dans des traductions reprises d'un traducteur précédent.
- *lit.* est utilisé en note pour proposer une traduction plus littérale susceptible de s'adresser à l'imagination du lecteur.
- *L'utilisation de "-"* rassemblant des mots de manière inusité en français correspond soit à un usage du genre en allemand, soit à signifier en français, quand cela semble nécessaire, des mots assemblés (sans tiret) en un seul en allemand, ce que cette langue permet facilement. Les allemand seraient en quelque sorte aux mots, ce que notre Proust est à la phrase.
- [*chiffres*] numéro de page dans l'édition française mentionnée.
- [...] passage non directement significatif sauté dans l'original
- 2 à 5 *chiffres* suivit d'un tiret - entre parenthèses () ou crochets [] en début de paragraphe : n° de chapitre ou de conférence dans le volume, puis n° de paragraphe. Sous 3 chiffres, n° de paragraphe seul.

Table des matières

Introduction	4
Délimitation des trois membres	5
Esprit - Âme - Corps	5
Capital - Travail - Marchandise	5
Biens physiques et spirituels.	6
Conseil – Loi – Contrat	7
Un vrai contrat suppose la création d'un cadre juridique pour le temps de travail.	7
Contrat comme principe de la vie économique.	8
Connaissance, loi et contrat	10
Émancipation de la loi et de la division du travail du commandement (de l'interdit)	13
Autorité spirituelle modifiable plutôt que loi rigide	19
Jugement individuel – jugement démocratique – jugement collectif.	21
Jugement individuel, jugement démocratique et jugement collectif.	22
Jugement collectif entre connaissance de l'économie et psychologie de l'économie.	26
La polarité entre jugement individuel et jugement collectif	28
L'évolution au jugement individuel et l'actuel jugement collectif.	30
Le jugement économique ne se laisse pas former à partir de l'individualité.	35

Introduction

Dans cette première collection d'une série de neuf, il est traité des « Questions fondamentales de la tri-articulation sociale ». Il s'agit de thèmes généraux et fondamentaux, compilés et introduits pour la première fois au tournant du 20e au 21e siècle par Sylvain Coiplet à destination du public germanophone via l'internet naissant et complétés jusque récemment. Ils sont en partie discutés de manière controversée, donnant ainsi un aperçu des débats dans les recherches germanophones. Leur traduction francophone voici 4 ans a d'abord été réservée à internet et fait maintenant l'objet de relectures et d'améliorations pour aussi être imprimés à la demande. La plupart des passages ne l'avaient pas encore été en français jusqu'à présent.

Le présent fascicule est le premier d'une série de cinq.

Le suivant traitera de « Facultés – Majorité – Besoins ».

Le troisième de « Délimitation de la tri-articulation » par rapport à d'autres approches.

Le quatrième des « Ordres de grandeur » et de la « Durée de validité » de la tri-articulation.

Le cinquième de ses « Points germinatifs, centraux, fondamentaux ».

Comme pour tous nos fascicules vous pouvez d'ors et déjà en parcourir le contenu en ligne.

Délimitation des trois membres

Une première question est comment les différents domaines de vie se laissent délimités les uns des autres. Y a-t-il un principe, à partir duquel la vie de l'esprit, la vie de droit et vie de l'économie dans le sens de Steiner se laissent différencier avec certitude ? Qu'est-ce qui appartient en fait à la vie de l'esprit, à la vie de droit, et à la vie de l'économie ? On arrive bien tout seul à cette question, car Steiner procède de manière passablement non conventionnelle avec ses classements. Il ne compte pas le capital et le temps de travail, par exemple, dans la vie de l'économie comme on s'y attendrait, mais dans la vie de l'esprit, respectivement la vie de droit. On court le danger de ne pas être compris si on utilise malgré cela ces indications au sens de la tri-articulation sociale. Mais peut-être y a-t-il d'autres indications, qui rendent plus compréhensibles, ce que Steiner a pensé ? C'est ce qui est recherché ici. Seulement, ces indications apportent souvent de nouveaux problèmes et malentendus avec elles.

Esprit - Âme - Corps

L'équivalence de l'esprit avec la vie de l'esprit, de l'âme avec la vie de droit et du corps avec la vie de l'économie tombe sous le sens, et est aussi souvent effectuée comme cela par Steiner. Toutefois pas toujours. Il y a aussi des contextes chez Steiner, où l'âme n'est pas absolument mise en relation avec la vie de droit, mais avec la liberté de religion et de penser. Voir à ce sujet, des passages de l'œuvre complète de Rudolf Steiner, collection 7 : « Liberté, Égalité, Fraternité »

Capital - Travail - Marchandise

Tant dans son œuvre « Les points fondamentaux de la question sociale »¹ que dans ses conférences pédagogiques Steiner souligne que la différenciation entre vie de l'esprit, la vie de droit et la vie de l'économie appartient aux aptitudes fondamentales, que chacun devrait déjà s'assimiler à l'école, comme le calcul, la lecture, et les langues étrangères.

1. (ndt : « Kernpunkten » : « Kern » = noyau, « Punkten » = points, je traduis parfois par « noyaux germinatifs », en effet Si R. Steiner les aborde par la périphérie, une fois identifiés, ils deviennent les points d'attention pour un organisme sain ou malade)

Dans ce contexte pédagogique, il parle aussi de la différence entre capital, travail et marchandise. Si on y réfléchit un peu, alors on remarque dans le fait que ces trois ne se laissent pas différencier sans exposer les rudiments de la tri-articulation sociale. Sans tri-articulation sociale le capital et le travail sont en effet une marchandise. On ne parle pas pour rien d'un marché des capitaux et d'un marché du travail. Se pose seulement la question, comment cette deuxième façon de différencier - capital, travail, et marchandise - se tient en rapport avec la première - esprit, âme, corps.

Biens physiques et spirituels.

Extrait : 001 - Source oeuvre complète ga 332a 025-025 (1977) 24/10/1919

Traduction : F. Germani, v.03/20210510, www.triarticulation.fr

Que livre cette vie économique à l'être humain ? Cette vie économique livre à l'humain des biens, dont il a besoin pour sa consommation. Nous n'avons pas encore besoin du tout aujourd'hui de distinguer entre des biens spirituels et physiques, car aussi des biens spirituels peuvent être saisis ainsi qu'ils sont justement utilisés pour la consommation humaine. Cette vie de l'économie livre donc des biens, et ces biens sont des valeurs, parce que l'humain en a besoin, parce que le désir humain s'y investit. L'humain doit accorder une valeur déterminée aux biens. Par cela ils ont aussi leur valeur objective à l'intérieur de la vie sociale, qui dépend intimement du jugement de valeur subjectif que l'humain leur joint. Mais dans les temps récents, comment s'exprime la valeur des biens selon l'économie de peuple ? La valeur des biens, qui détermine dans l'essentiel ce que ces biens signifient dans la vie en commun sociale, économique, comment s'exprime cette valeur ? Cette valeur s'exprime dans les prix. Nous aurons à parler sur valeur et prix ces jours-ci ; je veux seulement signifier aujourd'hui, que dans la vie économique des échanges, dans la vie sociale des échanges/circulations absolument — aussi loin que cette vie des échanges est dépendante de la gestion économique, des biens, la valeur des biens s'exprime pour les humains dans le prix. C'est aussi une grosse erreur, lorsqu'on confond la valeur des biens avec les prix en argent. Et non pas en fait par des considérations théoriques, mais par la pratique de vie, l'humanité arrivera toujours de plus en plus, à ce qu'autre chose soit la valeur de biens, qui seront fabriqués économiquement, et qui dépend du jugement subjectif humain, de certaines conditions sociales de droits et de culture, et de ce qui s'exprime dans les conditions/rapports de prix, qui se font jour par l'argent. Mais dans les temps récents, la valeur des biens est recouverte par les conditions de prix qui règnent dans la circulation sociale.

Conseil – Loi – Contrat

La méthode de différenciation peut-être la plus saisissable et la plus plastique entre les trois différents domaines de vie qui a réussie à Steiner en quelques rares endroits, est celle où il parle de la différence entre le conseil, la loi et le contrat. Cela devient particulièrement net dans la deuxième citation. C'est cependant la quatrième citation amenée ici, tirée du « Cours d'économie nationale », qui est la plus détaillée. Là Steiner ne développe cependant pas la comparaison jusqu'au bout, mais se concentre sur la différence entre commandement et loi, où commandement vaut pour l'ancienne vie de l'esprit qui, n'est plus conforme à l'époque. Le conseil qui laisse libre est justement un acquis de la vie de l'esprit récente. Pour la vie de l'économie moderne, n'est pas parlé directement de contrat dans la citation du « Cours d'économie nationale », mais de la division du travail, mais celle-ci rend nécessaire un nouveau contrat de partage des marchandises entre entrepreneur (directeur du travail) et travailleur (fournisseur du travail). Cela ne fut pas seulement – comme évoqué ici – empêché par une vie de l'esprit restée en arrière, mais aussi par la survivance du droit de propriété romain – comme cela a été pleinement développé dans « Les fondements de la question sociale ».

Un vrai contrat suppose la création d'un cadre juridique pour le temps de travail.

Extrait : 002 - Source oeuvre complète ga 331 026-026 (1989) 08/05/1919

Traduction : F. Germani, v.03/20210502, www.triarticulation.fr

Je vois donc toujours le droit du travail comme menacé, lorsqu'il devrait être réglé au sein de la circulation de la vie économique elle-même. Ces dommages, qui avant toute chose apparaissent dans le corps de l'économie actuelle, seront en général faussement jugés. Je me suis donné beaucoup de mal à ne pas me faire une image correspondant aux choses à partir de ce qui a été écrit sur celles-ci - car il est bien peu à en retenir en vérité -, mais directement à partir de la vie. Je voudrais exposer ces choses aujourd'hui seulement brièvement, de manière à ce que nous puissions arriver aux questions concrètes. Je l'ai donc fondé exhaustivement dans mon livre : aussi longtemps que règne la croyance que l'on veut régler ce qui est le temps de travail, ce qui est la mesure et la manière du travail, à l'intérieur même du corps de l'économie, aussi longtemps le travailleur ne peut arriver à son droit. Le travailleur doit déjà avoir son droit du travail pleinement réglé lorsqu'il se présente d'une manière ou d'une autre devant le chef de travaux. Alors seulement, il est en mesure de passer un véritable contrat à la place de l'actuel contrat illusoire, contrat salarial, ou comme on veut encore le nommer, qui n'est pas un contrat libre, parce que le travailleur n'a pas derrière lui le droit du travail, qui le met seul en mesure, de conclure vraiment

un contrat libre. Dans cette organisation de l'économie, le travailleur ne peut pas arriver à son droit, mais seulement par le démembrement de l'ensemble des rapports de droit de la vie de l'économie et leur transfert dans ce qui a à entrer à la place de l'état.

Contrat comme principe de la vie économique.

Extrait : 003 - Source oeuvre complète ga 331 165-168 (1989) 24/06/1919

Traduction : F. Germani, v.03/20210502, www.triarticulation.fr

Voyez-vous, vous pouvez le plus facilement comprendre la nécessité de l'articulation en trois membres de l'état unitaire jusqu'à présent raté, si vous reconnaissez, comment tout se différencie dans la vie de l'économie de la vie étatique et spirituelle à proprement parler. Dans la vie économique, tout est soumis d'un côté aux conditions naturelles. Celles-ci sont une fois ainsi, une fois autres, et elles sont soumises à changements. Le nombre de la population joue aussi un rôle. Alors tout dépend dans la vie de l'économie, de ce que les humains s'articulent en branches professionnelles, en catégories professionnelles. Plus loin, un facteur individuel, personnel est contenu dans la vie de l'économie, c'est la somme des besoins humains. Ce n'est pas difficile à considérer, n'est-ce pas, que la somme des besoins humains ferait de la vie sociale une sorte de machine, si l'on voulait régler les besoins de l'individu d'une manière ou d'une autre. À cause de cela, vous trouvez aussi dans la façon de voir socialiste et déjà exposée distinctement chez Marx, que dans un véritable système commun socialiste, une normalisation, une régulation des besoins de l'individu ne devraient pas avoir lieu. L'un a ces besoins-ci, l'autre ceux-là, et il ne peut s'agir que l'on fourgue aux humains, d'une quelconque position centrale, quels besoins ils doivent avoir, mais de ce que l'on fonde les besoins à partir de la vie et veille à ce que les besoins puissent être vraiment satisfaits par la production.

Lorsqu'on jette ainsi un coup d'œil sur toute la vie de l'économie, alors on arrivera déjà sur ce que tout doit reposer sur le principe du contrat dans la vie de l'économie. Tout ce qui fait la vie de l'économie, repose donc, ou devrait reposer sur prestation et contre-prestation à l'intérieur d'un système commun social. Ce fait repose donc aujourd'hui aussi à la base des revendications du prolétaire que l'on a établi qu'il ne sera aujourd'hui encore pris en compte par aucun chemin, qu'à la prestation doit correspondre une contre-prestation. Aujourd'hui règne toujours encore le principe que l'on extrait ce que l'on a besoin pour soi, ou croit avoir besoin, du travail humain, sans que l'on ait besoin de livrer pour cela une contre-prestation. Par cela, il vient aujourd'hui à l'expression dans les revendications des masses prolétaires qu'à l'avenir il n'y aura plus la possibilité que l'on satisfasse ses besoins des prestations de la population travailleuse, sans que celle-ci obtienne une contre-prestation. On doit être dans la clarté là-dessus vis-à-vis de soi que, dans la vie de l'économie, il en va

toujours des conditions concrètes, donc des conditions naturelles, de la sorte de métier, du travail, de la prestation. On peut seulement gérer économiquement quand on établit des rapports entre les différentes sortes de prestations. Tout ce qui sera fourni aujourd'hui ne peut pas toujours être valorisé de la même manière. Des prestations qui ne seront effectuées que dans l'avenir doivent aussi être prévues. Oui, on devrait donc dire beaucoup là encore, quand on voudrait caractériser complètement la vie de l'économie de cette manière.

Parce que donc tout doit donc consister en prestation et contre-prestation dans la vie de l'économie et que ces deux sont dépendantes de différentes choses, tout doit reposer sur le principe du contrat dans la vie de l'économie. Dans l'avenir, nous devons avoir des coopératives, des associations dans la vie économique, qui fondent leurs prestations et contre prestations réciproques sur le principe du contrat, sur les contrats qu'elles concluent entre elles. Ce principe du contrat doit dominer sur toute la vie et en particulier la vie à l'intérieur des coopératives de consommation, des coopératives de production et des coopératives professionnelles. Un contrat est toujours limité d'une certaine façon. Lorsque des prestations ne seront plus réalisées, alors il n'a plus de sens, alors il perd sa valeur. Là-dessus repose toute la vie de l'économie. La vie de droit repose sur quelque chose de fondamentalement autre. Elle repose sur ce que seront obtenues, de manière démocratique, toutes les mesures par lesquelles chaque humain est égal à chaque autre en rapport avec les droits humains. Aux droits humains appartient aussi le droit du travail. Pour cela, chaque être humain devenu majeur peut intervenir. Chaque humain, qui est devenu majeur, peut prendre part - soit directement par exemple par référendum ou indirectement par choix/élection respectivement par une représentation de peuple - à l'établissement des droits qui ont à régner entre humains égaux. À cause de cela, règne sur le sol politique, de l'état ou du droit, non le contrat, mais la loi. Des lois régleront dans l'avenir, par exemple les conditions de travail aussi. Ainsi seront établis par des lois le temps, la mesure et la sorte du travail, pendant que ce qui sera à fournir à l'intérieur du temps de travail fixé légalement sera réglé par des contrats à l'intérieur du corps de l'économie.

De toute autre sorte est à nouveau la vie de l'esprit. La vie de l'esprit repose sur ce qu'en elle l'humanité peut développer ses capacités pour la vie de l'état et de l'économie. Mais cela est seulement possible, quand on crée, dans la vie de l'esprit, le fondement pour ce qu'on amène à évolution, à déploiement à la mesure de la chose les facultés humaines se développant, qui ne sont donc pas simplement données à l'humain par la naissance, mais devront être en premier déployées. Ce serait une grande erreur, de croire que les facultés spirituelles et aussi physiques - ces dernières sont donc au fond de même valeur que les spirituelles - pourraient être reconnues et soignées de la même manière que les choses étatiques et économiques. Ce qui par exemple s'étend sur l'éducation et l'enseignement ne peut reposer ni sur des

contrats ni sur des lois ou des décrets, mais cela doit reposer sur des conseils, qui seront donnés pour le développement/l'évolution des facultés.

Oui, ces trois domaines de la vie, la vie de l'esprit, la vie de droit et la vie de l'économie sont quand même très différents, ainsi que leur mélange n'est pas seulement une pleine impossibilité, mais signifie une grande calamité pour l'évolution humaine. Notre actuel désarroi, nos états sociaux de malheur sont justement apparus par cette confusion.

Connaissance, loi et contrat

Extrait : 004 - Source oeuvre complète ga 337a 202-207 (1999) 16/06/1920

Traduction : F. Germani, v.03/20210502, www.triarticulation.fr

Les humains sentent qu'ils doivent se tenir à quelque chose de spirituel, et le spirituel doit aussi être là pour intervenir dans la vie sociale, pour former la structure sociale de l'organisme social rendu vivant par l'être humain. Qu'est-ce qui a donc fait, au fond, jusqu'en nos jours, la structure de notre organisme social ? L'esprit ? Non, je pense que ce n'est pas l'esprit. Si par exemple, j'hérite un grand domaine agricole de mon père, c'est autre chose que l'esprit ; c'est un contexte/un rapport naturel, là est le sang. Et le sang est, ensemble avec tous les autres rapports, qui s'y sont rattachés, ce qui peut placer, encore aujourd'hui, un humain dans une certaine position. De cette position, il dépend à nouveau, comment il se tient dans la vie spirituelle. Il peut assimiler certains contenus d'éducation purement parce qu'il est placé dans une certaine position sociale qui dépend de vieilles conditions, qui proviennent en grande partie de lignages du sang. Au fond, l'humanité sent cela en rapport avec la vie spirituelle tout d'abord comme quelque chose qui ne peut plus être supporté. L'humanité sent instinctivement : à la place de ce que tout sera déterminé, venant du passé, par le sang, l'esprit doit parler avec dans les institutions sociales à l'avenir. N'est-ce pas, l'église s'est donc, pour être membre de ce qui s'est développé [de cette manière dans le passé] et qui ne pourra aujourd'hui plus être supporté ainsi, conformée volontiers à la décision qui fût arrêtée au huitième concile œcuménique en l'an 869 à Constantinople, où l'esprit fut dans une certaine mesure abrogé, où il fut affirmé, que l'âme humaine avait certes des particularités spirituelles individuelles, mais que l'humain consistait seulement en un corps et une âme, pas en un corps, une âme et un esprit. Sous ce qui s'étendit là sur tout le monde civilisé comme façon de voir le monde, pût justement se développer dans toute l'activité de la vie spirituelle — parce que les exigences de l'esprit furent tenues en retrait —, ce qui n'est pas déterminé par l'esprit. Et aujourd'hui, l'humain veut à partir de sa plus profonde intériorité que l'esprit contribue à la définition des structures sociales. Cela peut seulement se passer, quand la vie de l'esprit ne reste pas un appendice de l'État provenant des vieilles conquêtes du sang, mais quand la vie de l'esprit sera placée sur elle-même,

quand la vie de l'esprit œuvre seulement d'après les impulsions qui reposent en elle-même. Alors, on pourra présupposer chez les humains dirigeants dans cette vie de l'esprit qu'ils fassent ce qui leur incombe - nous allons parler aussitôt des quelques choses supplémentaires qui leur incombent ; beaucoup est donc mentionné dans les « Points fondamentaux »-, notamment introduire les humains dans la structure sociale d'après des connaissances des dons, de l'application et ainsi de suite, qu'ils fassent cela vraiment sans lois, purement par la connaissance des conditions conformes à la nature. Et on devra dire : sur le domaine de la vie de l'esprit, qui se tient là pour soi et qui œuvrera par ses propres impulsions, là les connaissances du factuel seront, qui doivent œuvrer comme déterminant. Disons donc brièvement : la vie de l'esprit, la partie spirituelle de l'organisme social promet comme son droit des connaissances [des forces factuelles], mais qui sont des connaissances-forces-des-faits (NDT ou en moins littéral, des connaissances-énergie, ou encore des connaissances dynamiques). Probablement ce qui résulte de la rencontre véritable de ce qui connaît le monde en nous et du monde extérieur, et non l'à-peu-près de connaissances abstraites par d'autres). Voyons maintenant vers le deuxième membre de l'organisme social, vers le membre de droit ou d'état. Là, nous rentrons déjà dans quelque chose, qui dans une certaine mesure ne dépend pas autant d'un autre monde comme la vie de l'esprit. Mes très chers présents, jusque dans les conditions factuelles/objectives notre organisme social entier est donc, aussi loin qu'agisse en lui le spirituel, attaché à ce qui apparaît avec chaque nouvelle génération, oui, ce qui avec chaque nouvel être humain, de profondeurs indéterminées, introduit de nouvelles forces dans l'organisme social. Prenez le moment présent actuel. Avez-vous la permission, n'importe comment, à partir des conditions du temps actuel, quand vous le pensez sincèrement avec l'humanité, d'instituer une quelconque organisation qui détermine d'une certaine manière, la vie en commun des humains ? Non, vous n'en auriez pas la permission ! Car avec chaque nouvel être humain individuel seront nées, de profondeurs inconnues, de nouvelles forces ; que nous avons à les éduquer, et nous avons à attendre, ce qu'elles introduisent dans la vie. Nous n'avons pas à tyranniser et dogmatiser par des lois existantes ou une organisation déjà existante ce qui est porté dans la vie par les talents spirituels ; nous devons accueillir sans prévention ce qui nous est introduit par les mondes spirituels, nous n'avons pas la permission de le tyranniser et dogmatiser par ce qui est déjà là. À cause de cela, nous avons besoin d'un tel membre de l'organisme social, qui œuvre entièrement à partir de la liberté naissant toujours nouvelle dans l'humanité par les talents humains. Le deuxième membre de l'organisme social, la vie étatique-juridique, cela est déjà un peu moins dépendant, de ce qui rentre là des mondes spirituels. Car l'être humain devenu majeur se manifeste, comme nous savons, dans le domaine de la vie du droit, de la vie de l'état. Et mes très chers présents, quand nous sommes devenus majeurs, en fait une grosse part de médiocrité nous a déjà saisis. Là, le nivellement de la philistrosité nous a tapé dans la nuque dans une certaine mesure. Et aussi loin que comme humains devenus majeurs,

nous sommes tous pareils, dans un certain sens, nous sommes déjà - cela ne doit pas du tout être dit dans un sens grave -, un peu dans les œillères de la philistrosité. Nous sommes dans ce qu'on peut régler par des lois. Mais vous direz : oui, nous ne pouvons quand même pas rendre toute la vie spirituelle dépendante des enfants ; là, le talent spirituel, la faculté spirituelle et le zèle spirituel doivent aller au-delà de l'âge de la majorité. - Pris au fond non, aussi paradoxal que cela sonne. Car nos facultés dépassant la mesure moyenne, quand nous sommes arrivés au-delà des années de la vingtaine, elles reposent tout de suite sur ce que – la recherche sérieuse en science de l'esprit nous le montre dans les moindres faits et gestes - sur ce que nous nous sommes préservés de ce que nous avons eu comme talent et ainsi de suite dans l'enfance. Et le plus grand génie est l'humain qui le plus souvent importe les forces de l'enfance dans la trentaine, la quarantaine ou la cinquantaine. On exerce alors seulement ces forces de l'enfance avec l'organisme mûr, l'âme mûre et la spiritualité mûre, mais ce sont les forces de l'enfance. Notre culture a donc maintenant malheureusement la particularité qu'elle frappe le plus possible à mort ces forces de l'enfance, déjà par l'éducation, ainsi que chez un nombre autant que possible réduit d'humains les particularités enfantines restent jusqu'à un âge philistin et « déphilistinisent » les humains. Car en fait tout le non-être-philistin repose sur ce que justement tout de suite les forces d'enfance conservées nous « déphilistinisent », qu'elles percent au travers de la « philistinité » tardive.

Mais parce que surgit là quelque chose, qui ne doit pas être renouvelé continuellement en regard des actuels besoins de conscience de l'humanité, avec les temps nouveaux les rapports de la vie de droit et d'état peuvent seulement être réglés par des lois sur un sol démocratique. Les lois ne sont pas des connaissances. Avec des connaissances, nous devons toujours nous situer face à la réalité, et à partir de la réalité nous devons recevoir l'impulsion pour arriver à ce que nous devrions faire. C'est ainsi pour l'éducation et aussi pour tout l'autre, dont j'ai montré dans les « noyaux germinatifs » que cela doit partir du membre spirituel de l'organisme social. Pour les lois, comment est-ce alors là ? Les lois seront données, afin que la vie étatique-politique, la vie de droit, puisse exister. Mais on doit attendre jusqu'à ce que quelqu'un ait besoin d'agir dans le sens d'une loi, alors il doit en premier se soucier de cette loi. Ou l'on doit attendre avec la mise en œuvre de la loi, jusqu'à ce que quelqu'un l'enfreigne. Bref, il y a toujours quelque chose là, la loi, mais en premier pour le cas qui peut éventuellement survenir. C'est toujours l'essence de l'éventualité qui est disponible, le casus eventualis. C'est quelque chose qui doit toujours reposer au fondement de la loi. On doit attendre jusqu'à ce qu'on puisse faire quelque chose avec la loi. La loi peut être là ; lorsqu'elle n'interfère pas dans ma sphère, alors la loi ne m'intéresse pas. Il y a aujourd'hui beaucoup d'humains qui croient qu'ils s'intéressent à la loi en général, mais c'est quand même comme je l'ai évoqué maintenant – quand quelqu'un est honnête, il doit le concéder. Donc, la loi est quelque chose, qui est là, mais qui

Émancipation de la loi et de la division du travail du commandement (de l'interdit)

doit travailler sur l'éventualité. C'est ce qui a maintenant à reposer en fondement de la partie juridique, étatique, politique de l'organisme tri-articulé.

016 – Chez le membre économique, on ne s'en sort pas avec la loi, car ça ne suffit pas, de donner quelque peu des lois là-dessus, si de tels ou tels rapports, ceci ou cela devait être livré d'une certaine manière. Là, on ne peut pas travailler à partir d'éventualités. Là s'introduit un troisième à côté de la connaissance et à côté de la loi, c'est le contrat, le contrat défini, qui est conclu entre ceux qui font l'économie – les corporations et les associations – qui ne travaille pas comme la loi à partir d'éventualités, mais qui travaille l'être tout précisément accompli. Justement ainsi que la connaissance doit régner dans la vie spirituelle et comme la loi dans la vie étatique-politique-juridique, ainsi le contrat doit régner dans la vie de l'économie, le système du contrat dans toutes ses ramifications. L'essence du contrat qui est disponible, basé non sur l'éventualité, mais sur l'engagement, c'est cela qui doit œuvrer dans tout ce que vous trouverez décrit dans les « Noyaux germinatifs » comme le troisième membre de l'organisme social.

017 – Nous pouvons donc dire, nous avons là trois points de vue évocateurs, à partir desquels nous pouvons comprendre, comment l'essence de ces trois membres doit être. Tout ce qui, dans la vie, dépend des connaissances, cela devra être administré sur le sol libre du membre spirituel. Tout ce qui dans la vie pourra être enserré dans des lois appartient à l'État. Tout ce qui est soumis au contrat engageant doit être inséré dans la vie de l'économie.

Émancipation de la loi et de la division du travail du commandement (de l'interdit)

Extrait : 005 - Source oeuvre complète ga 340 040-049 (1979) 21/07/1922

Traduction : F. Germani, v.03/20210502, www.triarticulation.fr

La science de l'économie de peuple est à la fois une science théorique et une science pratique. Seulement, il s'agira de comment amener ensemble la pratique avec le théorique.

007 - Maintenant, c'est tout d'abord un des côtés de la forme de la science d'économie de peuple. L'autre côté est celui, sur lequel j'avais déjà attiré l'attention il y a de nombreuses années, sans que la chose ait été comprise en fait, notamment dans un article que j'avais déjà écrit au début du siècle, qui portait naguère le titre « Théosophie et question sociale », qui en fait aurait seulement eu une signification, s'il avait été saisi par des praticiens, et si l'on s'était orienté d'après lui. De ce qu'il est resté entièrement inconsideré, je ne l'ai même pas une fois conduit à sa fin et pas laissé publier plus loin. Espérons que ces conférences contribueront à sa plus profonde

compréhension. Mais là, quand nous voulons comprendre nous devons mettre en route une courte considération historique.

008 - Si vous vous reportez quelque peu en arrière dans l'histoire de l'humanité, alors vous trouverez - j'ai déjà indiqué sur cela dans la première conférence - qu'en fait dans les temps anciens, même jusque dans les 15^e et 16^e siècles, de telles questions d'économie de peuple, comme nous les avons aujourd'hui, n'étaient pas du tout disponibles. La vie de l'économie de peuple, disons par exemple dans l'ancien Orient, s'est jouée en grande partie de façon instinctive, jouée ainsi que certaines conditions sociales étaient parmi les humains qui étaient formatrices des castes, formatrices de classes, et sous l'influence de ce qui s'était donné à partir de ces conditions de relations entre un humain et un humain, se sont aussi avérés, j'aimerais dire, formant des instincts pour l'art et la manière dont l'être humain individuel a à intervenir dans la vie d'économie de peuple. Pour une grande partie, reposaient donc là, les impulsions de la vie religieuse qui en des temps anciens étaient absolument aussi encore ainsi qu'elles visaient en même temps la régulation, l'ordonnance de l'économie. Quand vous examinez historiquement la vie orientale, vous verrez qu'il n'est nulle part de frontière stricte entre ce qui sera interdit religieusement et ce qui devrait être accompli selon l'économie de peuple. Les commandements religieux s'étendaient diversement dans la vie économique, ainsi que pour ces anciens temps aussi, la question du travail, la question de la circulation sociale des valeurs du travail ne venaient pas du tout en considération. Dans un certain sens, le travail était exécuté instinctivement ; et ce que l'un faisait plus ou moins ne soulevait, dans les temps qui ont précédé la civilisation romaine, aucune question sérieuse, du moins aucune question publique sérieuse. Les exceptions qui sont disponibles n'entrent pas du tout en considération vis-à-vis du cours général de l'évolution de l'humanité. Nous trouvons absolument encore chez Platon une optique sociale telle qu'au fond le travail sera accepté/supporté comme quelque chose d'évident et il sera en fait seulement réfléchi sur l'aspect social d'impulsions éthiques, pleines de sagesse en dehors du travail qui étaient vues par Platon.

009 - Cela devint toujours de plus en plus différent : d'autant moins les impulsions religieuses et éthiques immédiates cultivaient aussi des instincts d'économie de peuple, d'autant plus les impulsions religieuses et éthiques se limitaient dans une certaine mesure de plus en plus à la vie morale, devinrent de pures prescriptions pour l'art et la manière dont les humains devraient ressentir les uns pour les autres, comment ils devraient se comporter aux puissances extrahumaines et ainsi de suite. Toujours apparu de plus en plus la façon de voir, le sentiment/la sensation parmi les humains que — si j'ai la permission de m'exprimer en image — du haut de la chaire rien n'est à dire sur la façon et la manière dont on devrait travailler. Et le travail avec cela, l'en-articulation du travail dans la vie sociale en fait, devint pour la première fois une question.

010 - Maintenant, cette en-articulation du travail dans la vie sociale n'est historiquement pas possible sans la montée de ce qu'est le droit. Ainsi qu'historiquement, nous voyons naître simultanément l'évaluation du travail pour l'humain individuel et le droit. Pour des époques très reculées de l'humanité, vous ne pouvez en fait pas du tout parler de droit dans le sens où nous le saisissons aujourd'hui, mais vous pouvez en premier alors parler de droit quand le droit se sépare du commandement. Dans les temps les plus anciens le commandement est une unité/un tout cohérent. Il contient en même temps tout ce qui est légitime/légal. Alors le commandement se retire toujours de plus en plus sur la vie pure de l'âme, et le droit se fait valoir en rapport à la vie extérieure. Cela se déroule à nouveau à l'intérieur d'une certaine période historique. À l'intérieur de cette période historique se sont formés des rapports sociaux entièrement déterminés. Cela conduirait trop loin ici de décrire cela plus exactement ; mais c'est un sujet intéressant à étudier, tout de suite pour les premiers siècles du Moyen Âge, comme d'un côté les rapports de droit, de l'autre côté les rapports de travail se sont séparés des organisations religieuses dans lesquelles ils étaient précédemment absolument plus ou moins inclus — organisations religieuses au sens large naturellement.

011 - Maintenant, cela a des conséquences entièrement déterminées. Aussi longtemps que les impulsions religieuses sont déterminantes pour l'ensemble de la vie sociale de l'humanité, aussi longtemps, l'égoïsme ne crée pas de dommage. Cela est une chose extraordinairement importante aussi pour la compréhension des processus sociaux, d'économie de peuple. L'être humain aimerait encore être égoïste ainsi que quand l'organisation religieuse, comme elle était par exemple dans des domaines déterminés de l'ancien Orient, était entièrement stricte, quand l'organisation religieuse est ainsi, que l'être humain malgré son égoïsme s'articule fructueusement dans la vie sociale, alors l'égoïsme ne commet pas de dommages, mais il commence à jouer un rôle à l'instant où le droit et le travail se distinguent des autres impulsions sociales, d'autres courants sociaux. C'est pourquoi j'aimerais dire que l'esprit de l'humanité aspire inconsciemment dans le temps - où justement le travail et le droit s'émancipent, à en finir avec l'égoïsme humain qui maintenant se manifeste et qui devra d'une certaine manière être articulé dans la vie sociale. Dans la démocratie moderne, cette aspiration atteint alors simplement son point culminant dans le sens de l'égalité des humains, afin que chacun ait son influence sur établir le droit et aussi établir son travail (NDT Les deux fois « feststellen »).

012 - Mais, dans le même temps où culmine le droit émancipé et le travail émancipé, monte encore quelque chose d'autre qui était d'ailleurs aussi disponible dans les périodes les plus anciennes de l'évolution de l'humanité, mais qui avait alors une tout autre signification à cause des impulsions religieuses et sociales, mais qui tout de suite pour notre civilisation européenne était disponible seulement en une mesure limitée pendant le Moyen Âge, c'est ce qui se développa à la plus haute culmination

à partir du temps où justement droit et travail étaient les plus émancipés - et c'est la division du travail/le partage du travail.

013 - Dans les temps plus anciens de l'évolution de l'humanité, la division du travail n'avait aucune signification particulière parce qu'elle était justement aussi placée dans les impulsions religieuses et que chacun était ainsi qu'elle n'avait pas une telle signification. Mais là où le penchant à la démocratie s'est lié à la division du travail, là - cela est en premier monté dans les derniers siècles et au plus haut au 19e siècle - la division du travail commença à prendre une signification toute particulière, car la division du travail a une conséquence d'économie de peuple.

014 - Cette division du travail, dont nous apprendrons encore les causes et le cours, conduit finalement à ce que quand nous la pensons tout d'abord abstraitement jusqu'à la fin, ainsi nous devons dire qu'elle conduit finalement à cela que personne n'utilise pour lui-même ce qu'il produit. Mais parlé selon l'économie de peuple! Donc que personne n'utilise pour lui-même — parlé selon l'économie de peuple — ce qu'il produit! Qu'est-ce que cela signifie? Maintenant, je veux vous l'expliquer par un exemple. 015 - Supposez qu'un tailleur confectionne des habits. Il doit évidemment fabriquer des habits pour d'autres gens par division du travail. Il pourrait aussi dire : je fabrique des habits pour d'autres gens, et je fabrique aussi pour moi mes propres habits. Là, il utiliserait donc une partie de son travail pour fabriquer ses propres habits et l'autre, le travail, qui reste alors de loin le plus grand, il l'utiliserait à fabriquer des habits pour d'autres humains. Maintenant, simplement, j'aimerais dire, vu banalement : oui, c'est donc le plus naturel aussi dans la division du travail que le tailleur se fabrique lui-même ses habits et travaille alors justement comme tailleur pour les autres humains. Mais comment est la chose parlée selon l'économie de peuple? Vue selon l'économie de peuple, la chose est ainsi : parce que la division du travail est survenue, que donc chaque être humain n'est pas autoproducteur pour toutes ses choses individuelles, parce qu'est survenue la division du travail que toujours l'un travaille pour l'autre, par cela s'établit donc une certaine valeur pour les produits et en conséquence de cette valeur aussi un prix. Et maintenant apparaît la question : quand par exemple, par la division du travail, qui donc se poursuit dans la circulation ou le circuit du produit, quand donc dans cette division du travail accourue dans le circuit des produits, les produits de tailleur ont une certaine valeur, les produits qu'il fabrique pour lui-même ont-ils une même valeur d'économie de peuple ou peut-être sont-ils meilleur marché ou plus chers? C'est la question la plus significative. Quand il se fabrique lui-même ses habits, alors reste de côté qu'ils rentrent dans la circulation des produits. Ce qu'il se fabrique pour lui-même ne prend pas part à la réduction des prix qui sera appelée par la division du travail; est donc plus cher. Aussi quand il ne paie rien pour cela, c'est plus cher. C'est simplement plus cher pour la raison que, dans ce dont il a besoin pour lui-même, il est vis-à-vis de la valeur, transposé dans l'impossibilité de consacrer seulement autant du travail dont

il a besoin pour ce qui passe alors dans la circulation. 016 - Maintenant est peut-être nécessaire de se représenter cela plus exactement, mais la chose est déjà ainsi. C'est ainsi que tout ce qui sert à la fabrication pour soi, parce que cela ne repose pas dans la circulation qui repose à la base de la division du travail, est plus cher que ce qui rentre dans la division du travail. Ainsi que donc, quand la division du travail sera pensée dans son extrémité, on devrait dire : si le tailleur devait travailler seulement pour d'autres humains, alors il atteindrait les prix qui devraient en fait être visés pour les produits de son travail. Et il devrait de son côté s'acheter ses habits chez un autre tailleur, respectivement il devrait se les procurer de la façon dont on se les procure sinon, il devrait se les acheter là où sont vendus des habits.

017 - Mais si vous voyez tout cela ainsi vous devriez vous dire : la division du travail tend à ce qu'absolument plus personne ne travaille pour lui-même ; mais ce qu'il élabore, tout doit passer aux autres. Ce dont il a besoin doit lui venir à nouveau en retour de la société. Vous pouvez éventuellement objecter : oui un costume pour le tailleur, quand il l'achète chez un autre tailleur, devrait lui coûter tout de suite autant que quand il le fabrique lui-même, parce que l'autre ne lui fera pas plus cher ou moins cher. Si c'était le cas, il n'y aurait pas de division du travail, du moins, pas de division complète du travail, pour la simple raison que pour ce produit de la confection ne pourrait pas être réunie la plus grande concentration des manières de travailler par le partage du travail. Il n'est donc pas possible que quand la division du travail intervient, justement la division du travail ne s'écoule pas dans la circulation, ainsi que ce n'est donc pas possible qu'un tailleur achète chez l'autre ; mais il doit acheter chez le commerçant. Mais cela produit une tout autre valeur. Quand il fait son propre costume, il achètera le costume chez lui ; quand il l'achète, ainsi il l'achètera chez le commerçant. Cela fait la différence. Et si la division du travail en rapport avec la circulation rend moins cher, ainsi le costume lui revient moins cher chez le commerçant qu'il peut se le faire lui-même chez lui.

018 - Si nous voulons considérer cela d'abord comme quelque chose qui nous conduit à la forme de la théorie d'économie de peuple, nous devons encore regarder une fois tous les faits.

019 - Mais c'est maintenant ainsi que nous considérons immédiatement : plus progresse la division du travail, d'autant plus doit venir que toujours l'un travaille pour les autres, travaille pour la société indéterminée, jamais pour soi. Mais cela signifie avec d'autres mots : en ce que la division moderne du travail est montée, l'économie de peuple a été avisée de détruire l'égoïsme complètement (NDT mit Stumpf und Stiel : avec moignon et tige) en rapport à la gestion économique. S'il vous plaît, ne le comprenez pas comme éthique, mais purement économique ! Économiquement, l'égoïsme est impossible. On ne peut plus rien faire pour soi, d'autant plus que la division du travail progresse, mais on doit tout faire pour les autres. 020 - Au fond, par les rapports extérieurs, l'altruisme est apparu plus vite comme exigence sur le

domaine économique qu'il n'a été compris sur le domaine éthique-religieux. Pour cela il y a un fait historique facilement saisissable.

021 - Le mot égoïsme, vous le trouverez comme un assez ancien quand aussi peut-être pas dans la signification abrupte actuelle, mais vous le trouverez comme assez ancien. Le contraire de cela, le mot altruisme, le penser aux autres est en fait à peine vieux de cent ans, il a été inventé pour la première fois très tard comme mot, et nous pouvons dire d'après cela — nous ne voulons pas nous appuyer trop fort sur cet aspect extérieur, mais une considération historique montrerait cela — : la considération éthique n'était encore longtemps pas arrivée à une pleine reconnaissance de l'altruisme, là était déjà la reconnaissance d'économie de peuple de l'altruisme par la division du travail. - Et si maintenant nous considérons cette exigence de l'altruisme comme d'économie de peuple, alors nous avons, j'aimerais dire, ce qui s'ensuit plus loin, immédiatement : nous devons trouver le chemin dans le faire l'économie moderne de peuple, de comment aucun humain n'a à veiller soi-même sur soi, mais seulement aux autres, et comment de cette manière est veillé au mieux à chaque individu. Cela pourra être pris comme un idéalisme ; mais je vous rends encore une fois attentifs : je vous parle ni comme un idéaliste ni d'éthique dans ces conférences, mais d'économie de peuple. Et ce que j'ai dit maintenant est simplement pensé d'économie de peuple. Non un dieu, non une loi morale, non un instinct dans la vie économique moderne promeut l'altruisme dans travailler, dans fabriquer des biens, mais simplement la division moderne du travail. Donc c'est une catégorie entièrement d'économie de peuple qui promeut/exige cela.

022 - C'est à peu près ce que j'avais voulu exposer cette fois-là dans l'essai mentionné : que notre économie de peuple exige plus de nous que nous ne pouvons fournir dans les temps récents comme éthique et religieux. Là-dessus reposent de nombreux conflits. Étudiez une fois la sociologie des temps présents. Vous trouverez que les conflits sociaux sont en grande partie à reconduire sur ce que la nécessité s'est toujours plus introduite d'être altruiste, lors de l'élargissement de l'économie à l'économie du monde, d'instituer les différents constituants sociaux de manière altruisme pendant que les humains n'avaient pas du tout encore compris dans leur penser comment sortir de l'égoïsme, et à cause de cela bâclaient toujours de manière égoïste dans ce qui en fait était là comme une exigence.

023 - Nous arrivons maintenant pour la première fois à toute la signification de ce que je viens de dire, si nous n'étudions pas purement, j'aimerais dire, le fait qui repose là banalement, mais le fait caché, masqué. Ce fait caché, masqué, est celui qu'à cause du décalage dans la mentalité de l'humanité des temps modernes entre l'exigence de l'économie de peuple et le faire religieux-éthique, dans une grande partie de l'économie de peuple est pratiquement dedans que les humains subviennent eux-mêmes à leurs besoins, de sorte que notre économie de peuple elle-même contredit ce qui est en réalité sa propre exigence par la division du travail. Il ne s'agit pas des

quelques autosuffisants comme le tailleur que j'ai mentionné. Nous reconnâtrons un tailleur qui se fabrique lui-même ses propres costumes comme celui qui mêle à la division du travail ce qui n'y a pas sa place. Mais c'est évident. Et à l'intérieur de l'économie de peuple moderne est donc masqué que là où l'humain, certes ne produit absolument pas pour lui ses produits, mais pris au fond n'a rien de particulier à faire avec la valeur ou le prix de ces produits, sans parler du processus économique dans lequel les produits se tiennent, mais purement avec ce qu'il peut fournir par son travail manuel, ce qu'il a à apporter comme valeur dans de l'économie de peuple. Pris au fond, chaque récipiendaire de salaire au sens ordinaire est aujourd'hui encore un autosuffisant/quelqu'un qui s'occupe de lui-même. Il est celui qui donne autant qu'il veut acquérir/s'approprier, qui ne peut pas donner à l'organisme social autant qu'il est capable de donner, parce qu'il ne veut donner que ce qu'il veut acquérir. Car se fournir soi-même signifie travailler pour l'acquisition ; travailler pour les autres signifie travailler à partir de la nécessité sociale.

024 - Aussi loin que la division du travail a déjà eu ses exigences remplies dans les temps récents, l'altruisme est disponible dans les faits : travailler pour les autres ; mais aussi loin que cette exigence n'est pas remplie, le vieil égoïsme est disponible qui repose simplement sur ce que justement l'humain doit se fournir lui-même. Égoïsme d'économie de peuple ! On ne remarque habituellement pas cela chez le salarié (NDT Litt. récipiendaire de salaire) ordinaire pour la raison qu'on ne réfléchit pas du tout sur ce pour quoi seront en fait échangées des valeurs ici. Ce que le salarié ordinaire fabrique n'a donc rien à faire avec le paiement de son travail, n'a rien du tout à faire avec. Le paiement, l'évaluation/la valorisation du travail provient de tous autres facteurs ainsi qu'il travaille pour l'acquisition, pour la fourniture par soi-même. Cela est caché, masqué, mais c'est le cas.

025 - Ainsi apparaît devant nous une des premières, une des plus importantes questions d'économie de peuple : comment sortons-nous le travail basé sur l'acquisition du processus d'économie de peuple ? Comment plaçons-nous dans le processus d'économie de peuple ceux qui sont aujourd'hui encore de purs acquéreurs ainsi qu'ils ne soient pas acquéreurs, mais travailleurs à partir de la nécessité sociale ? Devons-nous cela ? Sûrement ! Car si nous ne le faisons pas, nous n'obtiendrons jamais de vrais prix, mais de faux prix. Nous devons en obtenir des prix et des valeurs qui ne sont pas dépendants des humains, mais du processus d'économie de peuple, qui se donnent dans le fluctuer des valeurs. La question cardinale est la question des prix.

Autorité spirituelle modifiable plutôt que loi rigide

Extrait : 006 - Source oeuvre complète ga 330 326-327 (1983) 19/06/1919

Traduction : F. Germani, v.03/20210502, www.triarticulation.fr

Maintenant, mes très chers présents, je ne peux alors vraiment pas aborder des choses, qui seront d'abord construites à partir de mes paroles et contre lesquelles sera alors polémique. Mais j'aimerais quand même en aborder une : une autorité serait de nouveau nécessaire pour le professeur aussi. Je n'ai donc rien dit sur l'autorité, qui sera nécessaire au professeur, mais j'ai parlé de ce que le professeur devrait être une autorité pour l'enfant ! Qu'une autorité serait nécessaire au professeur est de loin une autre question qui se résout en ce que finalement la vie veillera elle-même à cela. Faites seulement attention à la vie, comme elle est, on ne fait que trop peu attention à cela aujourd'hui. Faites-y seulement attention conformément à la vie et conformément à la réalité, ainsi vous vous direz : oui, les humains sont si différents les uns des autres, que finalement quelqu'un, qui peut être une autorité de façon toute diversifiée, trouvera quand même encore toujours une autorité au-dessus de lui. Il sera déjà veillé en cela à ce que l'un puisse toujours trouver encore une autorité pour soi. Maintenant, n'est-ce pas, cela n'a pas besoin de conduire jusqu'à un des plus hauts sommets. L'un peut simplement être une autorité en ce qu'il est supérieur en d'autres choses. Lorsque j'ai parlé de la « république des érudits » de Klopstock, ainsi cela ne signifie pas que chacun fait maintenant ce qu'il veut : il ne fera tout de suite pas simplement beaucoup plus ce qu'il veut, mais pour former cela autant que possible fructueusement à partir des besoins de la vie de l'esprit, l'inclination à ceux-là qui une fois devraient être une autorité en sera de nouveau une de plein gré. Une « constitution », mais ne reposant pas sur des lois figées, sur des règles étatiques osseuses, une constitution peut aussi être pensée dans la vie libre de l'esprit ; seulement, elle se référera aux rapports réels, vivants des humains qui prennent part à cette vie de l'esprit. La « loi » devra toutefois être premièrement remplacée sur ce sol par les rapports humains libres, qui sont donc individuels et peuvent toujours se modifier de semaine en semaine, et qui ne peuvent absolument pas être liés à des lois figées et être éternisés par une forme figée quelconque. Ce dont il s'agit, c'est qu'à la vie de l'esprit soit donné de vivre en ces formes qui lui sont possibles à partir de ses forces, de manière à ce que le professeur de l'école ne soit pas dépendant d'un quelconque fonctionnaire de l'État, mais qu'il est dépendant de manière humaine, de manière factuelle, conforme à la chose - comme cela s'ensuit de la vie de l'esprit - d'un autre, qui maintenant aussi se tient immédiatement dans la vie de l'esprit, et qui œuvre avec lui dans la même vie de l'esprit. C'est de cela qu'il s'agit. On remarque donc, comme il existe encore aujourd'hui une certaine crainte de l'autonomie de la vie de l'esprit, combien beaucoup se sentent à l'aise dans cette protection étatique.

Jugement individuel – jugement démocratique – jugement collectif.

Une façon supplémentaire de différencier les trois sphères de vie se trouve dans les conférences où Rudolf Steiner fait la différence entre jugement individuel, démocratique et collectif. Les échos aux idéaux correspondants de la liberté dans la vie de l'esprit, de l'égalité dans la vie de droit et de la fraternité dans la vie de l'économie sont cependant évidents. Mais l'argumentation sonne de quelque façon plus factuelle, plus terre-à-terre que s'il parlait d'idéaux.

La citation la plus tardive « [Jugement individuel, jugement démocratique et jugement collectif.](#) » à la page ?? sera présentée ici parce que dans cette conférence publique les façons de juger particulières seront le plus exhaustivement caractérisées et placées en vis-à-vis.

Dans la deuxième citation, « [Jugement collectif entre connaissance économique et psychologie économique](#) » à la page ??, qui est prise d'une conférence publique au titre de « Les questions cardinales de la vie économique », il s'agit pour Rudolf Steiner de montrer que dans les questions économiques le jugement individuel serait-il aussi encore fondé scientifiquement et statistiquement, ne peut jamais être exact. Quelques formulations qui ne sont pas à trouver dans la première citation, peuvent aider à comprendre, pourquoi cela nécessite fondamentalement un jugement collectif. La particularité du jugement collectif pour arriver à des prix corrects.

Dans la troisième citation, « [La polarité entre jugement individuel et jugement collectif.](#) » à la page ?? Rudolf Steiner place le centre de gravité sur l'insuffisance du jugement individuel dans la vie de l'économie, après qu'il a brièvement évoqué pourquoi ce jugement individuel devrait être le seul donnant la mesure dans la vie de l'esprit : « Car nous apportons nos dispositions du monde spirituel avec nous par la naissance. » Ici résonne un aspect supra sensoriel, qui n'a pas été expliqué dans les deux premières citations – peut-être parce que les deux proviennent de conférences publiques.

Dans la quatrième citation, « [L'évolution du jugement individuel et l'actuel jugement collectif.](#) » à la page ??, qui provient d'une conférence aux membres, il y va suprasensoriellement de manière décidée. Rudolf Steiner explique comment ces deux façons de juger se sont données de l'évolution de l'humanité jusqu'à présent. Le rapport de l'humain aux dieux s'est notablement modifié et par cela aussi la façon dont les jugements sociaux devront être formés.

Aussi la cinquième et dernière citation, [Le jugement économique ne se laisse pas former à partir de l'individualité.](#) à la page ??, provient d'une conférence aux membres. Rudolf Steiner commence ici sur l'histoire du jugement collectif et accentue qu'il

ne doit plus apparaître instinctivement, mais consciemment. Mais particulièrement utile pour celui qui est intéressé philosophiquement est la déclaration suivante : « [Le jugement économique] proviendra naturellement, selon la théorie de la connaissance, de l'individualité, mais il ne sera pas formé de l'individualité. » Jugement collectif économique et jugement individuel proviennent donc tous les deux « selon la théorie de la connaissance » de l'individualité, mais seulement du jugement individuel dans la vie spirituelle on peut encore aussi dire, qu'il sera formé à partir de l'individualité.

Jugement individuel, jugement démocratique et jugement collectif.

Extrait : 007a - Source oeuvre complète ga 083 286-294 (1981) 11/06/1922

Traduction : F. Germani, v.02/20180325, www.triarticulation.fr

[Aujourd'hui] la vie sociale devra [...] être regardée dans ses fondements, non aux manifestations superficielles. Et là on sera conduit aux branches particulières qui sont contenues dans notre vie sociale. Une de ces branches sociales est la vie spirituelle de l'humanité. Cette vie spirituelle de l'humanité - nous ne pouvons évidemment pas la regarder séparée du reste de la vie sociale - elle a ses propres conditions. Celles-ci sont attachées aux individualités humaines. La vie spirituelle prospère sur le soubassement des entités humaines d'une époque. Et alors toute la vie sociale restante est dépendante de cela. Qu'on pense seulement, comment beaucoup s'est simplement transformé par ce que sur maints domaines sociaux, telle ou telle invention ou découverte a été faite par celui-ci ou celui-là. Mais alors, quand on demande : comment en est-on venu à telle ou telle invention ou découverte, alors on doit regarder sur la base de l'âme de l'humain : comment les âmes des humains sont passées à travers un certain cours du devenir, comment elles ont été amenées à cela, j'aimerais dire, de trouver une quelque chose dans leurs chambrettes silencieuses, qui a alors transformé de larges domaines de la vie sociale. Qu'on se demande seulement une fois ainsi, afin que le jugement gagne une signification sociale : quelle signification a pour toute la vie sociale que le calcul différentiel et intégral a été trouvé par Leibnitz ? Qu'on tente une fois de regarder de ce point de vue [] conformément à la réalité, l'influence de la vie spirituelle sur la vie sociale, et on arrivera à ce que, dans cette vie spirituelle, soit donné une branche particulièrement typée de la vie sociale générale parce que cette vie spirituelle a ses propres conditions.

Et quand on demande, quel est ce type particulier, ainsi on doit dire : tout ce qui peut vraiment prospérer dans la vie spirituelle de l'humanité doit provenir de la force productive humaine la plus intérieure. Et on trouvera le plus avantageux pour l'ensemble de la vie sociale, ce qui, sans être empêché, veut se développer de cette vie de l'esprit, qui est à la base de l'âme humaine.

Mais alors nous nous tenons sous une autre impulsion, qui est toujours venue de plus en plus sur le devant ces dernières décennies : sous l'impulsion qui s'est alors déversée dans la croyance en la toute-puissance de la vie de l'État, que l'humanité civilisée, à partir des soubassements de son être, est devenue toujours plus démocratique et démocratique. Cela signifie que dans les larges masses de l'humanité, des aspirations sont disponibles : chaque humain devrait participer, quand il s'agit d'atteindre des organisations sociales. Ce train démocratique peut m'être sympathique ou non sympathique, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de ce qu'il s'est donné comme une force réelle dans la vie historique de la récente humanité. Mais tout de suite, quand on regarde sur ce qui s'est donné comme un tel train démocratique, alors vient tout particulièrement au sens, lors d'une pensée conforme à la réalité, comment, à partir des pressions intérieures de la vie spirituelle de l'Europe du centre, chez [] les plus nobles esprits, des idées sur la vie en commun étatique, se sont tout de suite développées. Je ne veux pas dire qu'on a aujourd'hui à accorder encore une valeur particulière à ce qu'un des humains allemands les plus nobles a présenté comme son « état fermé de commerce » (NDT L'État commercial fermé 1800, trad. Daniel Schulthess, Lausanne, L'Âge d'homme, 1980). On devra avoir moins de considération pour le contenu que pour la noble volonté de Fichte. Mais j'aimerais indiquer qu'il est apparu, dans une forme très populaire, au tournant des 18^e et 19^e siècles, ce qu'on peut nommer l'aspiration vers les idées d'un droit naturel. Cette fois-là, des esprits très significatifs et nobles se sont occupés à répondre à la question : comment se tient l'humain à l'humain ? Qu'est absolument la plus intérieure entité de l'être humain dans la relation sociale ? Et ils croyaient que s'ils comprennent correctement l'humain, ils pourraient aussi trouver ce qu'est le droit pour l'humain. Ils ont nommé cela le droit de raison synthétique, le droit naturel (NDT RS distingue entre deux « moments » de l'exercice de la raison, celui analytique, celui synthétique. L'allemand connaît aussi deux termes : « Verstand » pour le premier, « Vernunft » pour le second). Ils croyaient pouvoir trouver, à partir de la raison synthétique, quelles sont les meilleures institutions de droit, sous lesquelles les humains peuvent le mieux prospérer. Vous avez seulement à regarder l'œuvre de Rotteck pour voir comment dans la première moitié du 19^e siècle encore, l'idée de droit naturel était encore active chez beaucoup. Mais au cours de la première moitié du 19^e siècle en Europe l'école du droit historique s'est opposée à cela. Celle-ci était animée par cela, qu'on ne pouvait pas dévider ce qu'est le droit parmi les humains à partir de la raison synthétique. Mais on ne remarquait pas, dans cette école historique de droit, ce que c'est qui rend infructueuse toute invention d'un droit de raison synthétique ; on ne remarquait pas que sous l'influence de l'époque intellectuelle une [] certaine infécondité était arrivée dans la vie de l'esprit de l'humanité. Et ainsi les opposants du droit naturel se disaient : les humains ne seraient pas appelés, à partir de leurs âmes, à trouver quelque chose qui est le droit, c'est pourquoi on devait étudier le droit historiquement ; on devrait regarder sur la façon dont les humains se sont développés historiquement,

sur la façon dont leurs habitudes, leurs rapports réciproques instinctifs se sont donnés des contextes/états/situations de droit. On doit étudier le droit historiquement ! L'esprit libre Nietzsche s'est alors tourné contre une telle étude dans son écrit « De l'utilité et de l'inconvénient de l'histoire dans la vie ». Il pensait que quand on jette toujours un coup d'œil sur ce qui a vécu historiquement dans l'humanité, alors on ne pourrait pas arriver à une productivité et à des idées capables de portance pour le présent ; ce qui vit en l'humain de forces élémentaires devait se cabrer contre le sens historique, pour venir à une constitution de pendants sociaux à partir de ces forces. Parmi les personnalités dirigeantes, était tout de suite au 19e siècle, dans la plus haute floraison de l'intellectualisme, une lutte sur la montée de ce que sont en fait les bases du droit. Et avec cela était aussi donnée la lutte sur les bases de l'État. Au moins, à l'époque, on ne niait pas du tout cela. Car l'État est, pris à la base, purement la somme finale de ce qui se donne dans les institutions particulières dans lesquelles vivent les forces de droit. Et ainsi, il était, à dire vrai, donné avec le fait qu'on avait aussi perdu le sens pour la découverte de bases pour le droit, qu'aussi sur l'être particulier de l'État on ne pouvait plus [] arriver à la clarté avec soi-même. De cela nous voyons, pas quelque peu seulement dans des théories, mais aussi dans la vie pratique, comment la vie de l'État est devenue au cours du 19e siècle, un problème qui devrait être résolu pour d'innombrables humains, aussi parmi les plus larges masses.

Mais cela allait de soi quand même plus dans les parties supérieures, conscientes de la civilisation de l'humanité. Dans les soubassements vrillait ce que j'ai caractérisé comme la montée du sens démocratique. Cette montée du sens démocratique nous conduit, quand ce sera compris correctement, à saisir beaucoup fondamentalement, plus conformément à la réalité, la question après l'être du droit, qu'elle ne sera saisie diversement aujourd'hui. Il y a aujourd'hui beaucoup d'humains qui considèrent comme une évidence que n'importe comment, à partir de l'humain individuel, on peut arriver à ce qui est en fait le droit sur tel ou tel domaine. Toutefois, les théories du droit récentes perdent déjà le sol avec un tel effort ; et elles trouvent alors, quand elles philosophent de cette manière, ou croient aussi réfléchir pratiquement sur la vie, perdre alors le contenu pour le droit, que le droit leur deviendra quelque chose de formel. Et elles disent alors : ce qui est purement formel doit recevoir un contenu, l'économique doit se déverser comme contenu dans cela.

Ainsi est disponible d'un côté un clair sentiment/une claire sensation de la façon dont on est impuissant quand on veut arriver au concept de droit à partir de soi, au ressenti du droit ; de l'autre côté, on cherche cependant toujours de nouveau et à nouveau l'être/l'essence du droit à partir de l'humain. Mais le sens démocratique se cabre contre ce chercher tout de suite. Car, que dit-il ? [] Il dit : il n'y a absolument pas de fixation générale/universelle du droit, mais il y a seulement la possibilité que les humains, qui se tiennent dans une quelque communauté sociale, se mettent

d'accord et que dans une certaine mesure ils se disent : tu veux cela de moi, je veux cela de toi - et qu'alors ils conviennent ce qui se donnera comme rapports entre eux par cela. Ainsi le droit se donne purement de la réalité de ce que des humains veulent d'eux-mêmes réciproquement, ainsi qu'il ne peut pas du tout y avoir, à vrai dire, de droit de raison synthétique, qu'aussi tout ce qui comme « droit historique » est venu en l'état, peut toujours venir en l'état, quand on cherche seulement le bon sol pour cela, et que les humains puissent arriver en un rapport tel qu'ils produisent le droit sur ce sol, en premier d'un accord réciproque conformément à la réalité. « Je veux participer/parler avec, quand le droit apparaît ! », c'est ce que dit le sens démocratique. Et celui qui, quelque peu théorique, veut alors écrire des livres sur le droit, il ne peut rien se sucer des doigts qui serait le droit, mais celui-là a simplement à regarder sur ce qui apparaît comme droit parmi les humains, et a plus ou moins à l'enregistrer. Nous ne voyons pas, aussi dans la science de la nature ainsi dans le monde des faits, que nous formons les lois de la nature à partir de nos têtes, mais nous laissons les choses nous parler et formons d'après cela les lois de la nature. Supposons que ce que nous voulons saisir dans les lois de la nature serait déjà créé ; mais ce qui est disponible dans la vie de droit, cela serait à créer parmi les humains. Là, la vie est sur un autre niveau. Là, l'humain se tient dans le domaine de la création, et d'ailleurs comme être social, à côté de l'autre humain [] afin qu'une vie qui veut déverser le sens de l'évolution de l'humanité dans l'ordre social vienne en état. Cela est justement le sens démocratique. Le troisième, qui se place aujourd'hui devant l'humain et appelle après une nouvelle organisation sociale, ce sont les rapports économiques compliqués qui sont montés dans les temps récents, que je n'ai pas besoin de les décrire, parce qu'ils seront décrits conformément aux choses de beaucoup de côtés. On peut maintenant dire : ces rapports économiques sont absolument ainsi, qu'à nouveau ils proviennent d'autres conditions que les deux autres domaines de l'organisme social, comme la vie de l'esprit - là, tout ce qui peut devenir fructueux dans l'ordre social, doit provenir de l'individualité humaine particulière, là seul le travail de création de l'individu peut donner la contribution correcte à l'ordre social d'ensemble - et comme la vie de droit, domaine sur lequel il peut seulement s'agir de ce que le droit et avec cela aussi l'être/le système étatique proviennent de l'accord/de l'entente des humains. Les deux conditions, l'une comme elle vaut pour la vie de l'esprit, l'autre pour la vie étatique-juridique, ne sont pas là dans la vie économique. Dans la vie économique, ce n'est pas ainsi que le jugement sur ce qui pourrait se passer là peut jaillir d'un seul. Nous avons tout de suite pu voir au cours du 19^e siècle, où l'intellectualisme a tant fleuri parmi l'humanité, comment des humains particuliers très significatifs - je ne dis pas cela à partir de l'ironie, mais pour caractériser les choses conformément à la vérité -, qui se tiennent sur les différents domaines, ont extériorisé leurs opinions sur l'une ou l'autre chose, des gens qui se tenaient bien dans la vie économique, [] auxquels on pouvait aussi faire confiance qu'ils avaient un jugement. Quand ils devaient alors s'exprimer sur

quelque chose qui allait au-delà de leur domaine, qui gagnerait de l'influence sur la législation, alors on pouvait dire souvent : oui, ce que l'un ou l'autre dit, par exemple sur l'influence pratique de la monnaie or, est significatif et intelligent -, on s'étonne même, quand on poursuit ce qui s'est joué dans les différentes unions économiques dans le temps où, dans différents états, le passage à cette monnaie or a été fait, sur la somme d'intelligence, qui a été apportée là dans le monde ; mais quand on étudie plus loin, comment se sont développées les choses qui ont été prévues, alors on voit : là, tel ou tel de ces humains très significatifs a dit par exemple que sous l'influence de la monnaie or, les barrières douanières disparaîtraient. Le contraire de cela est arrivé !

Et on doit dire : sur le domaine de la vie économique, c'est ainsi qu'une intelligence qui peut vous aider beaucoup sur le domaine de la vie de l'esprit ne peut en fait pas toujours être un guide sûr. On arrive progressivement à se dire : en rapport à la vie de l'économie, l'individualité particulière ne peut absolument prononcer aucun jugement donnant la mesure. Là des jugements peuvent seulement venir en état dans une certaine mesure comme jugements collectifs en ce qu'ils se donnent par la collaboration de beaucoup, qui se trouvent dans les plus différents domaines de la vie. Cela n'a à nouveau pas la permission d'être une pure sagesse théorique, mais doit devenir une sagesse de vie pour la vie pratique, que vraiment des jugements ayant valeur peuvent seulement venir de l'accord de beaucoup. [] Avec cela, la vie sociale d'ensemble s'articule en trois domaines différents les uns des autres. Sur le sol de la vie de l'esprit, l'individu a à parler, sur le sol de la vie de droit démocratique, tous les humains ont à parler, parce que là il s'agit du rapport d'humain à humain à partir de la pure entité humaine, là-dessus chaque humain peut s'extérioriser, et sur le domaine de la vie de l'économie n'est possible, ni le jugement de l'individualité ni le jugement qui coule ensemble des jugements dépourvus de différence de tous les humains. Sur ce domaine il s'agit de ce que l'individu porte la connaissance des choses et l'expérience sur son domaine dans une totalité, mais qu'alors un jugement collectif peut apparaître de manière correcte à partir d'unions. Cela peut seulement apparaître quand les jugements justifiés des individus peuvent s'affûter. Mais à cause de cela, les unions doivent être formées ainsi que conflue en elles ce qui peut s'aiguiser et est alors en situation de donner un jugement d'ensemble. Ainsi, la vie sociale d'ensemble se divise en ces trois domaines. Ce n'est pas une quelque idée utopique qui nous dit cela, mais la contemplation conforme à la réalité de la vie.

Jugement collectif entre connaissance de l'économie et psychologie de l'économie.

Extrait : 007b - Source oeuvre complète ga 079 250-253 (1988) 30/11/1921
Traduction : F. Germani, v.01/20210504, www.triarticulation.fr

Ce qui s'active [dans le domaine de l'esprit], l'homme l'apporte avec lui par la naissance dans le monde, c'est quelque chose, de l'habileté physique chez le travailleur manuel jusqu'aux plus hautes expressions et manifestations de la force d'invention, dont la réussite dépendra toujours absolument de l'individualité de l'être humain si cela doit prospérer.

08024 - Autre chose est disponible dans le domaine de la vie de l'économie. Ce que je vais dire là-dessus, j'aimerais l'étayer par un fait. Vous savez donc tous, à un certain moment du XIXe siècle, l'idéal de la monnaie-or unitaire est apparu ci et là. Celui qui suit ce qui a été dit par des économistes pratiques, des théoriciens économiques, des parlementaires dans le temps où l'on a aspiré à introduire la monnaie-or de-ci de-là - je le dis très certainement sans ironie - cela était extraordinairement plein d'esprit. On est souvent frappé par les propos intelligents tenus dans les parlements, dans les chambres de commerce et autres institutions sur la monnaie-or et ses bienfaits pour la vie de l'économie. Une chose qui a été dite, et qui a été accentuée tout de suite par des humains les plus significatifs, par beaucoup au moins des humains les plus significatifs, c'est que la monnaie-or amènerait que fleurirait partout le libre commerce économiquement salubre, que partout les frontières politiques nuisibles économiquement perdraient leur signification économique. Et les motifs, les preuves invoquées pour justifier une telle affirmation, elles sont extraordinairement riches d'esprit. Mais qu'est-ce qui est entré dans la réalité? En la réalité, il est notamment arrivé que tout de suite dans les domaines où on avait attendu que tombent les frontières économiques par la monnaie-or, celle-ci se sont quand même avérées nécessaires, ou du moins ont été accentuées comme nécessaires par beaucoup. À partir de la vie réelle de l'économie s'est donné le contraire de ce qui avait été prédit sur la base de réflexions théoriques par les gens tout de suite les plus intelligents.

08025 - Il s'agit là d'un fait historique très important qui ne repose pas tellement loin derrière nous et dont on devrait seulement tirer les conséquences qui s'imposent. Et quelles sont ces conséquences? Ce sont celles qui se donnent toujours à vous quand on regarde dans la véritable pratique de l'économie : dans le domaine de la simple vie de l'économie qui consiste en production de marchandises, en circulation de marchandises et en consommation de marchandises, son intelligence ne sert pas du tout à l'individu. On peut encore être si intelligent, on peut réfléchir intelligemment dans la vie économique et les preuves peuvent correspondre sans reste, mais ne se confirmeront pas dans la la vie économique. Pourquoi cela? Parce que la vie économique ne peut absolument pas être englobée par les réflexions de l'individu, mais parce que l'expérience économique, la connaissance économique peut arriver seulement à des jugements valables par le terrain de l'entente entre ceux qui sont différemment intéressés à la vie de l'économie. Même en se référant à des statistiques, l'individu ne peut jamais accéder à un jugement concis sur le comment devrait marcher l'économie, mais seulement par une entente entre, disons, consommateurs et

producteurs qui s'unissent dans des sociétés où l'un dit à l'autre quels besoins sont disponibles, tandis que l'autre lui dira ce que la production a de possibilités. Seulement quand un jugement collectif apparaît des ententes à l'intérieur de communautés de la vie économique, peut se donner un jugement valable pour la vie de l'économie.

08026 – Ici nous touchons toutefois à quelque chose où la connaissance extérieure de l'économie butte, j'aimerais dire, la psychologie de l'économie. Mais la vie est une unité, et on ne peut pas ignorer les âmes des humains lorsqu'on veut vraiment parler de la vie pratique. Et ce dont il s'agit est donc qu'un véritable jugement économique peut seulement résulter de la concertation de ceux qui se tiennent debout dans la vie de l'économie, à partir des connaissances que s'acquièrent les individus comme connaissances partielles, et ils viendront en premier à des jugements adéquats, parce qu'ils s'affûteront aux connaissances des autres. Dans la vie de l'économie, seule l'explication peut conduire à des jugements valables. Avec cela, nous avons deux domaines radicalement différents de la vie humaine. Et plus pratiquement on regarde la vie, plus il se donne que les deux domaines sont différents l'un de l'autre, et par exemple, que la production qui donc exige qu'on ait les connaissances de comment devrait être produit, comment on travaille à partir des facultés humaines, fait absolument appel à l'individu humain, mais que tout ce qui se passe avec la marchandise avec le bien une fois produit est soumis au jugement collectif. Entre les deux domaines se tient un troisième où maintenant l'individu ne se tient pas là pour déployer les facultés qu'il s'est apportées par la naissance dans la vie, où aussi il ne peut pas se lier avec n'importe quels autres pour aiguïser à eux son jugement économique et amener en état un jugement collectif qui peut valoir pour la valorisation de la vie économique dans la pratique, mais où il se tient en vis-à-vis des humains ainsi que ce se-tient-en-vis-à-vis en est un purement humain, un rapport d'humain à humain.

08027 - Et ce domaine englobe tous les rapports dans lesquels justement l'humain particulier se tient immédiatement vis-à-vis de l'humain particulier, non pas en tant qu'acteur de l'économie, mais en tant qu'être humain où cela n'a aussi rien à faire avec les facultés qui lui sont innées ou acquises, mais où il a à faire avec ce qu'il a la permission de faire où à quoi il est peut être obligé, ce à quoi il a son droit, avec ce qu'il signifie justement dans l'organisme social en ce que l'humain comme humain se tient vis-à-vis purement humainement à l'autre humain, mis à part ses facultés, mis à part sa position économique. C'est le troisième domaine de l'organisme social.

La polarité entre jugement individuel et jugement collectif

Extrait : 007c - Source oeuvre complète ga 297a 034-036 (1998) 24/02/1921

Traduction : F. Germani, v.02/20210504, www.triarticulation.fr

Ainsi que la vie libre de l'esprit peut seulement être construite sur compétence de choses et de faits, non de ce qui vient en avant par majorité, justement ainsi la vie de l'économie peut seulement se former guérissante/salutaire pour l'humanité quand elle sera démembrée de tout système de majorité, de tout ce où les humains jugent simplement à partir de leur humanité, pas à partir de connaissance des choses ou des matières. Dans la vie de l'économie, nous avons besoin d'associations où des humains se rassemblent qui appartiennent à la consommation, des humains qui appartiennent à la production, et des humains qui appartiennent au commerce. J'ai montré dans mes écrits que ces associations auront une certaine grandeur par leur propre nature. De telles associations peuvent vraiment livrer dans la vie de l'économie, ce que j'aimerais nommer un jugement collectif, comme [de l'autre côté] il est vrai, que dans la vie de l'esprit, il doit tant venir de la personnalité humaine. Car par la naissance nous apportons nos dispositions dus monde spirituel. Chaque fois quand un humain sera mis au monde, une annonce vient du monde spirituel en bas dans le monde physique sensoriel. Nous avons à la saisir, nous avons à regarder vers l'individualité humaine ; le professeur sur l'individualité de l'enfant, toute l'organisation sociale sur la vie libre de l'esprit, dans laquelle le professeur se tient ainsi qu'il peut pleinement vivre au bout son individualité. Ce qui dans cette libre vie de l'esprit peut percuter/osciller pour le salut de l'humanité, cela percuterait/oscillerait pour le malheur dans la vie de l'économie. [...] C'est pourquoi on ne devrait s'adonner à aucune illusion. Ainsi tant dans la vie de l'esprit nous devons aspirer à un jugement englobant et harmonieux par notre individualité, ainsi nous le pouvons peu dans la vie de l'économie. Là, nous sommes uniquement et seulement en état de former un jugement ensemble avec les autres humains, former un jugement dedans les associations. On s'y connaît, en ce qu'on a travaillé, sur un certain domaine, mais ce qu'on sait, c'est unilatéral sous toutes les circonstances. Un jugement vient seulement en état, en ce qu'on s'explique avec les autres pas purement théoriquement, mais en ce qu'on doit livrer à l'autre une marchandise déterminée, doit satisfaire pour l'autre certains besoins, conclure des contrats. Quand les intérêts réels se font face en des contrats, alors se formeront les jugements réels, comprenant les choses. Et aussi ce qui prit au fond, est la chose principale dans la vie de l'économie, se forme à partir de ce qui œuvre à l'intérieur des associations : la situation correcte de prix. [...] Depuis que nous avons l'économie de monde (NDT ou mondiale) dans la vie de l'économie à la place des anciennes économies nationales, depuis cela, il est devenu nécessaire que l'articulation de la vie de l'économie provienne de libres points de vue économiques, que la vie de l'économie se vive en associations, qui simplement s'occupent d'affaires économiques, mais ainsi qu'aucune majorité, mais partout des compétences de chose et de matière, soit décisif. Là se donnent les articulations. Là se tiendra, à la place correcte, celui qui a l'expérience, ou un autre pour d'autres raisons. Cela se donnera entièrement de soi-même dans les associations, parce qu'on n'a pas à faire avec des déterminations abstraites, mais avec une activité de contrats. Ainsi devra être veillé par exemple,

quand un article sera trop abondamment fabriqué sur un territoire, qu'on occupe les [...] humains d'une autre manière : car là où c'est le cas, l'article devint trop bon marché, et celui qui sera trop peu fabriqué trop cher. Le prix se laisse seulement fixer, quand par des associations, un nombre correct d'êtres humains est occupé sur un territoire. Là, il s'agit, si ainsi quelque chose devait devenir réel, d'un intérêt intensif à la vie d'ensemble de l'économie de l'humanité. Là, il s'agit que soit développé, pas purement comme phrase extérieure, ce qu'on nomme fraternité humaine, mais que cette fraternisation en associations vienne en l'état réellement dans les rapports économiques.

L'évolution au jugement individuel et l'actuel jugement collectif.

Extrait : 007d - Source oeuvre complète ga 203 100-112 (1989) 22/01/1921

Traduction : F. Germani, v.03/20210505, www.triarticulation.fr

Aujourd'hui, on ne peut pas penser sur l'humain qui naît de la même manière qu'on a pensé dans les anciens temps. Dans les temps anciens, on a considéré l'humain ainsi que l'on disait : l'humain descend sur terre et est appelé à être initié par la connaissance des Mystères à ce qu'il est réellement en tant qu'humain. - Les choses ne sont pas comme ça aujourd'hui. C'était pour des humains qui avaient traversé un nombre de vies terrestres inférieur à celui des humains actuels, qui ont absorbé/accueilli beaucoup de choses dans leur âme au cours de leurs vies terrestres antérieures, ce qui conduit justement à ce qu'ils peuvent passer par une certaine instruction de la part des entités divines-spirituelles dans l'état préexistant. On doit présupposer une telle chose aujourd'hui, lorsqu'on se présente à un enfant. Aujourd'hui, on n'a plus la tâche de déverser dans une certaine mesure dans l'enfant ce qui y a été versé dans le passé. Aujourd'hui on a la tâche de se dire : l'enfant est instruit, il a seulement posé son corps physique autour de l'âme instruite, et cela doit être pressé à travers l'enveloppe, cela doit en être sorti ce qui est l'enseignement divin prénatal. C'est ainsi que nous devons penser pédagogiquement aujourd'hui. Si nous pensons au sens de véritable science de l'esprit d'orientation anthroposophique, ainsi il est clair pour nous que nous ne pouvons rien faire d'autre, à travers tout enseignement, que de débarrasser les obstacles qui se stockent devant la sortie de ce que l'enfant s'apporte ici dans le monde depuis sa vie prénatale. C'est pourquoi, dans notre pédagogie de l'école Waldorf, on attache ainsi une infiniment grande valeur à ce que l'enseignant regarde réellement l'enfant comme quelque chose qui se tient devant lui comme une énigme qu'il doit démêler, où il doit découvrir ce qu'elle cache en soi. Il n'a absolument pas à poser la valeur principale [...] d'entonner quoi que ce soit qu'il s'est envisagé, il n'a jamais à procéder de quelque manière dogmatique, mais il a à considérer l'enfant lui-même comme son maître enseignant, c'est-à-dire observer comment l'enfant révèle par son comportement particulier comment les

enveloppes sont à pénétrer, de sorte que l'enseignement des dieux sorte de l'enfant lui-même. De sorte que cette pédagogie et cette didactique Waldorf consistent justement tout de suite à débarrasser les enveloppes à l'enfant, pour qu'il vienne à lui-même, pour qu'il découvre en lui-même ce qu'est l'enseignement des dieux. C'est pourquoi nous nous disons : nous n'avons pas du tout besoin d'implanter dans l'enfant une quelque chose que nous avons pensé comme théorie, tout ce qui est encore si joliment écrit dans les livres. Nous laissons cela à ceux qui sont ancrés dans les anciennes croyances religieuses traditionnelles et qui veulent faire des enfants des catholiques, des protestants ou des juifs. Mais ce n'est pas le cas/ainsi. Nous ne voulons non plus greffer aucune pédagogie anthroposophique aux enfants ; nous utilisons seulement ce que nous connaissons de l'anthroposophie pour nous rendre habiles à appeler à l'existence l'esprit vivant qui habite l'enfant depuis sa préexistence. Nous voulons gagner de l'anthroposophie un maniement de l'enseignement, et non une somme de dogmes que nous transmettons doctrinalement à l'enfant. Nous voulons devenir plus intelligents. Nous voulons développer un art didactique afin de faire de l'enfant ce qu'il doit devenir de la manière que nous avons caractérisée. Il est clair que toutes les autres connaissances qui sont apportées aujourd'hui à l'être humain par les milieux les plus divers instruisent certes la tête, mais qu'elles ne font pas de l'être humain un artiste pédagogique-didactique, car elles ne saisissent pas de tout l'être humain entier, mais seulement de la tête. L'anthroposophie saisit l'humain tout entier, le fait un homme de main de ces "artifices", aimerais-je dire, qui doivent être entrepris avec la nuée des écoliers de la manière justement caractérisée. C'est pourquoi nous utilisons l'anthroposophie pour devenir des enseignants intelligents, mais pas pour l'amener aux enfants. Car nous sommes clairs là-dessus : l'esprit est une chose vivante, pas une somme de concepts, d'idées, et il apparaît de chaque enfant d'une manière individuellement particulière, si nous sommes capables d'amener à la conscience ce qu'il apporte par la naissance [...] sur cette Terre. Nous appauvririons cette Terre si nous voulions apprendre à l'enfant ce qui consiste en une somme de concepts. D'autre part, nous rendons la Terre plus riche si nous chérissons et cultivons dans l'enfant ce que les dieux lui ont donné, ce qu'il apporte ici-bas. Là apparaît ce qui est esprit vivant dans tant et tant d'individus humains, et non ce qu'une anthroposophie apporte à ces individus humains pour soi-disant les uniformiser. Donc, amener l'esprit vivant à vivre, voilà ce dont il s'agit. Nous n'avons donc aucun intérêt à apporter une quelconque dogmatique anthroposophique aux enfants. C'est une institution pratique issue de la science de l'esprit anthroposophique. Cette didactique spéciale, l'art didactique, est absolument différente de tout ce dont les humains se sont fait des représentations jusqu'à présent, parce qu'ils ne peuvent se penser rien d'autre que : je crois en une certaine dogmatique, il est donc préférable d'amener aussi cette dogmatique aux enfants. - Cela ne nous intéresse pas du tout d'amener une dogmatique aux enfants, parce que nous savons que l'enfant apporte avec lui un message lorsqu'il vient à l'existence/l'être-là par la naissance, et que ce message

serait gâché si on lui apportait une dogmatique en vis-à-vis. L'esprit n'a pas besoin d'être cultivé de manière abstraite. Si l'on est en état de le libérer/détacher par l'anthroposophie, de l'amener à l'être-là, alors il est là comme un esprit vivant, et non comme une somme d'opinions à enseigner. Ces doctrines sont justement seulement là comme moyen d'éveiller l'esprit vivant dans l'humanité et de le maintenir dans un développement continu. [...] Les institutions économiques, gestionnaires sont encore partout nées d'un certain principe de portance/inertie/indolence/persistance. Autrefois, elles naissaient d'un cercle restreint sur de petits territoires ; aujourd'hui, parce que les États sont devenus des entreprises économiques, parce que les empires entrepreneuriaux ont pris la place des entreprises individuelles/particulières, elles se sont étendues au gigantesque, et sont devenues ces entreprises qui ne jaillissent aujourd'hui que de l'inertie. Aujourd'hui, on parle d'"économie de peuple", on forge ainsi deux choses ensemble. Cet esprit de groupe particulier qui maintient un peuple uni est, j'aimerais dire, incarné par le sang. Maintenant, les conditions du monde sont devenues depuis longtemps telles que l'économie actuelle ne peut plus avoir le moindre rapport avec la sorte d'appartenance commune qui s'exprime dans le sang, si des conditions saines prévalent. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui, dans le sens le plus éminent, exprime des conditions économiques morbides lorsque, disons, il y a un différend sur la frontière du Rhin parce que l'on veut avoir une communauté économique différente de l'autre côté du Rhin que de ce côté-ci du Rhin, et cela à partir de présupposés ayant force de peuple. Ces conditions ayant force de peuple sont apparues de forces tout à fait différentes ; elles n'ont plus rien à voir avec ce qui est maintenant l'économie mondiale. Ce n'est qu'au cours du dernier tiers du XIXe siècle que ces questions ont connu une crise particulière. Ainsi il devint là en premier bien remarquable sur quel tournant repose le développement de l'humanité. Dans les temps anciens, comme nous venons de l'expliquer, l'humain entrainait dans l'existence physique, dans une certaine mesure, sans être instruit par les Dieux, et devait être instruit par les Mystères. Aujourd'hui, il est instruit, et seul ce qui est dans son âme doit être amené à sa conscience. Dans les temps anciens, l'humain était simplement organisé de telle sorte qu'il naissait dans le contexte social, dans le groupe, en ce qui concerne la coexistence sociale et économique. Il est né dans le groupe en fonction des forces qui avaient travaillé en lui avant sa naissance. Ce n'est pas seulement le principe de l'hérédité physique qui, par exemple, sous-tend les plus anciennes formes d'inégalité humaine, les divisions en castes. Dans les plus anciennes divisions en castes, il était tout à fait vrai que les dirigeants de l'ordre social étaient guidés par la manière dont l'humain était prédestiné avant sa naissance ou avant sa conception à un certain groupe parmi les humains. L'humain était vraiment né dans des groupes d'une manière entièrement déterminée à travers ces quelques incarnations en des temps où reposaient encore moins d'incarnations terrestres dans son existence précédente, et c'est seulement à l'intérieur de ces groupes qu'il pouvait se développer socialement. Quiconque, dans l'Inde ancienne, appartenait à une certaine caste aurait, s'il avait

vécu dans une autre caste, péri à cause de son incarnation précédente et de ce qu'il avait vécu dans le monde spirituel avant sa naissance. Ces castes [...] étaient fondées non seulement sur l'héritage du sang, mais sur quelque chose qui était aussi une prédétermination spirituelle. L'homme a dépassé ce stade. Entre notre époque et cette époque se trouve aussi à nouveau un tournant en cette relation. Les humains portent actuellement seulement encore les caractéristiques de la groupalité de manière factice. Les humains naissent dans des nations, ils naissent aussi encore dans une certaine stratification de classes ; mais dans la mesure où ils grandissent ensuite à un certain âge, il apparaît relativement tôt dans l'enfance qu'une telle détermination issue de l'existence prénatale n'est plus disponible. Les humains d'aujourd'hui sont instruits par les dieux dans leur existence prénatale. L'empreinte d'un certain groupe n'est plus apposée sur eux. C'est quelque chose qui reste comme un dernier vestige dans l'hérédité physique. Appartenir à une nationalité avec sa conscience d'aujourd'hui est, pour ainsi dire, une part du péché originel, est quelque chose qui ne devrait plus jouer de rôle dans l'âme de l'humain. De nos jours, par contre, il est certain que l'humain, en grandissant, grandit en même temps hors de toutes les formations de groupe. Mais à l'intérieur de la vie économique, il ne peut rester sans formation de groupe, car par rapport à la vie économique, l'individu n'est jamais décisif. Ce qu'est la vie spirituelle grimpe vers dehors du plus profond intérieur de l'humain, ce en quoi il devrait non seulement atteindre une certaine harmonisation de ses facultés, mais par une certaine école les compléter, même les préserver. Mais ce qui est le jugement économique aujourd'hui ne peut jamais provenir d'un seul homme. Je vous ai donné des exemples de l'erreur que doit commettre le jugement économique s'il devait émaner d'un seul humain. J'attire une nouvelle fois l'attention sur un exemple de la seconde moitié du XIXe siècle. [...] Par une grande sagacité, on a fait remarquer que l'étalon-or mettrait le libre-échange sur ses pieds et balayerait toutes les systèmes douaniers protecteurs. - Et quand on lit aujourd'hui encore ce qui a été dit à l'époque sur les effets de l'étalon-or sur le libre-échange, on est ravi de voir à quel point les humains étaient intelligents à l'époque. Mais c'est tout de suite le contraire de ce que les personnes les plus intelligentes ont dit qui s'est produit : en conséquence de l'étalon-or, des tarifs protecteurs sont apparus partout. L'intelligence dans la vie économique, provenant des personnalités particulières, n'a pas du tout aidé les humains. Cela pourrait être prouvé dans les domaines les plus variés, car il est vrai que l'humain, en tant qu'individu isolé, est compétent sur ce qui relève de la chose de connaissance de la nature ou, sinon, de la chose de connaissance de l'humain ; mais en ce qui concerne les choses économiques, l'humain n'est jamais compétent en tant qu'individu isolé. On ne peut pas avoir un jugement sur les choses économiques dans le concret en tant qu'individu isolé. Un jugement économique peut seulement naître lorsque des humains se réunissent, s'associent, et que le un soutient l'autre, lorsqu'il règne de la réciprocité dans l'association. Il n'est pas possible pour l'humain individuel de parvenir à un tel jugement économique,

qui puisse alors passer dans une activité économique. C'est le contraire de ce que l'humain a par un quelconque jugement de savoir qui est le cas. Dans un jugement de savoir, il devait se donner un jugement global à partir de l'humain entier ; dans le jugement économique concret et le commerce, il s'agit que l'individu sache quelque chose de partiel, le deuxième de nouveau quelque chose, le troisième de nouveau quelque chose ; le producteur sait quelque chose dans un domaine, le consommateur dans ce même domaine sait quelque chose. Cela doit confluer ; un jugement de groupe, un jugement collectif, doit [...] voir le jour. En d'autres termes, les anciennes formations de groupes sont défaits ; des formations de groupes doivent naître de la vie économique, par les humains eux-mêmes. Ce doivent être les associations de la vie économique. Il ressort du concept d'une force nécessaire de développement que la vie associative doit saisir des humains ; cette vie associative doit dissoudre les anciens contextes de groupe qui aujourd'hui se propagent seulement encore par l'humanité comme un péché originel. Si nous considérons cela, nous nous dirons aussi : en ce qui concerne la connaissance, dans les temps anciens, les hommes sont descendus sur terre sans être instruits ; dans les Mystères, ils ont reçu la connaissance. Aujourd'hui, ils descendent instruits, et nous devons organiser notre didactique de telle sorte que nous en tirions ce que les hommes ont appris des dieux. En ce qui concerne les institutions économiques, les hommes étaient autrefois déterminés ; cela leur a été imprimé, pour ainsi dire, par les dieux. Ils sont nés dans une certaine caste, dans un certain groupe. C'est fini. Les hommes naissent sans timbre, les hommes sont, pour ainsi dire, placés comme des individualités uniques dans l'humanité. Ils doivent former eux-mêmes des groupes à partir de leur propre spiritualité. Il ne s'agit vraiment pas de regrouper les êtres humains qui professent l'anthroposophie ; qu'ils professent ou non l'anthroposophie dépendra de ce que les dieux leur ont enseigné avant leur naissance, s'ils étaient mûrs pour cet enseignement des dieux à travers leurs incarnations antérieures, et s'ils descendent maintenant de telle manière que nous pouvons faire émerger l'anthroposophie d'eux. Elle se trouve dans beaucoup plus de personnes qu'on ne le croit aujourd'hui, et un grand nombre d'entre elles sont trop paresseuses pour faire sortir d'elles-mêmes ce qu'elles ont en elles, ou bien l'enseignement scolaire n'est pas organisé de manière à ce que les coquilles soient desserrées et que les gens parviennent réellement à leur conscience. Dans le domaine pratique, notamment dans le domaine économique, il serait tout à fait insensé de regrouper des gens parce qu'ils sont anthroposophes ; au contraire, ce qu'est l'anthroposophie est à nouveau conçu dans le sens d'une compréhension de la manière dont les gens, par leur conscience, cherchent les regroupements, doivent les chercher après leurs incarnations antérieures. Il s'agit de donner aux hommes la possibilité de former des groupes, c'est-à-dire de réaliser ce qui est entièrement prédestiné dans l'histoire évolutive de l'humanité. Ici aussi, il ne s'agit pas de regrouper des personnes qui vivent sous un certain dogme, mais de donner à des personnes qui y sont appelées par leur vie terrestre antérieure la possibilité de se réunir en groupes. [...] Je voulais

vous dire aujourd'hui ce qui peut, je dirais, exciter l'âme [...]. Et cette "excitation de l'âme" peut venir quand on sait ce que signifiait dans l'Antiquité que [] l'homme descendait sur terre sans être instruit par les dieux, qu'il est maintenant instruit avant la naissance dans l'état préexistant, et que toute la vie doit être organisée en fonction de cela, et d'autre part, ce que cela signifie, qu'autrefois l'homme naissait déterminé par la volonté des dieux en castes, en classes, en peuples, en tribus et ainsi de suite, mais que cela a disparu après le tournant qui se trouve derrière nous, mais que l'homme est appelé à former lui-même des groupes dans la vie terrestre par nécessité économique. Cela se passe dans les associations économiques. C'est précisément la reconnaissance correcte du développement de la terre et du développement spirituel de l'homme, et du lien entre les deux, qui montre comment ce que nous appelons le "triptyque" n'est pas simplement un programme politique, mais le résultat de ce qui découle d'une reconnaissance réelle du développement humain, de ce qui découle d'une reconnaissance réelle comme une nécessité dans le présent et pour l'avenir immédiat.

Le jugement économique ne se laisse pas former à partir de l'individualité.

Extrait : 007e - Source oeuvre complète ga 199 091-094 (1985) 15/08/1920

Traduction : F. Germani, v.02/20210505, www.triarticulation.fr

Mais un jugement social sain pourra seulement se faire sur la base de cette science initiatique. Car, voyez-vous, prenons un domaine de l'organisme social tri-articulé, prenons la vie la plus matérielle et la plus prosaïque, comme disent certains, la vie économique. Nous savons que cette vie économique se développera seulement de manière saine si elle se développe sous le principe de l'association. Qu'est-ce que ça veut dire ? Cela signifie qu'à l'avenir, les humains ne se développeront absolument pas un jugement économique à partir de l'individualité. Naturellement, épistémologiquement, il viendra de l'individualité, mais il ne sera pas formé à partir de l'individualité. Se former un jugement économique par la pure individualité apparaîtra aux humains de l'avenir, s'ils se développent correctement, comme le fameux dormeur Jean Paul qui se réveille au milieu de la nuit dans une pièce obscure, ne voit rien, n'entend rien, et se demande quelle heure il est, et veut le savoir en réfléchissant. Il faut être en harmonie avec [...] son environnement si l'on veut se faire une idée de l'heure qu'il est au milieu de la nuit. Et à l'avenir, si l'on veut former un jugement économique, disons un jugement de prix ou un jugement sur le nombre de travailleurs à qui il est permis de travailler dans une certaine branche, on devra avoir autour de soi de telles associations, telles associations qui produisent dans cette branche, de telles associations qui consomment dans cette branche. Et à partir de la confluence de ce qui sort de ces associations, on se formera un jugement. Ainsi qu'on veut le faire aujourd'hui, de l'individualité, ce serait comme un dormeur qui essaierait d'obtenir à partir de

lui-même quelle heure il est. Cela s'est donc justement montré jusqu'où on peut aller avec un tel jugement, qui n'est pas placé sur l'expérience associative. J'ai déjà donné un autre exemple devant un certain nombre d'entre vous. Au XIXe siècle, nous avons eu des discussions instruites sur l'utilité de la devise-or, et vous pouvez trouver dans tous les parlements d'Europe et dans tous les domaines pratiques possibles de l'Europe, au milieu du XIXe siècle et jusque dans le dernier tiers du siècle, les raisons les plus belles et les plus riches d'esprit pour lesquelles l'étalon-or devrait être introduit à la place du bimétallisme. Qu'est-ce que les gens se sont promis de cela ? Ils disaient que l'étalon-or apporterait le libre-échange. Et que s'est-il passé dans la réalité ? Des droits de douane protecteurs partout, le contraire de ce que disaient les économistes nationaux et les parlementaires intelligents ! Je ne fais pas d'humour quand je dis "les gens intelligents". Ils avaient tous tort, mais je ne les qualifie pas de stupides ou d'idiots pour autant ; ils étaient vraiment intelligents. Mais ils n'ont pas eu d'expérience, pas d'expérience économique ; car cette expérience, précisément, ne peut pas être aspirée des doigts ou développée par la réflexion, mais peut seulement être acquise en tirant ses ficelles à ceci ou à cela dans un contexte associatif. Et en réalité, de même qu'on lit l'heure des horloges, on lira des associations les bases pour un jugement économique qui peut conduire à l'action.

Que signifie alors tout cela ? Vous vous souvenez que j'ai souvent dit [...] qu'à un certain point de départ de notre évolution humaine, il y avait une sorte de jugement de groupe, une âme de groupe. Là, par instinct, les humains par groupes entiers jugeaient pareil, éprouvaient pareil. Des langues n'auraient jamais été développées si les humains n'avaient pas jugé en de tels groupes. Il y avait même, comme je l'ai expliqué dans certains cycles, une mémoire de groupe. On est donc parti de groupes, d'un jugement instinctif de groupe.



On arrive alors à un certain point le plus bas, et on remonte à nouveau à travers les associations, mais maintenant consciemment, en unissant à nouveau les humains en groupes dans la vie économique, à des associations qui se tiennent et se portent par leur jugement économique. On s'élève à nouveau au jugement associatif. C'est seulement ainsi que ces groupes se formeront consciemment, que se produira désormais en pleine conscience ce qui se produisait auparavant de manière atavique et instinctive. Voilà encore une des raisons que l'on peut donner, à partir de la science de l'esprit, pour justifier la nécessité d'un développement social tel qu'il est présenté dans les

"Points clés de la question sociale". Ces choses sont précisément telles qu'elles se présentent avec une certitude mathématique absolue lorsqu'on se rend aux sources de la connaissance réelle. Il ne s'agit pas d'un discours irréfléchi dans le monde, mais d'un enseignement sorti des fondements de la vie humaine. Mais c'est ce dont notre époque a besoin, pour qu'un monde puisse être construit socialement à partir de la connaissance de l'humain. Sans cela, nous ne pouvons faire aucun progrès ; sans cela, tous les discours sur la politique de gauche [...] et de droite, tous les dictats dogmatiques selon lesquels les hommes doivent croire en un Dieu, de la conception philistine à la conception la plus libérale de la question de la femme, de l'aile la plus réactionnaire à l'aile bolcheviste, sans cela, tout cela reste des discours qui n'établiront aucune réalité, mais ne mèneront qu'à la destruction. La réalité ne peut être appréhendée que par le vécu spirituel. Mais ensuite, il faut être capable d'entrer dans une véritable connaissance de l'humain, il faut voir comment une chose comme celle-ci, qui est demandée en pleine conscience comme membre associatif dans la vie de l'économie, comment cela rapporte justement dans l'ascension ce qui a été perdu dans la descente de jugement instinctif atavique. Nous avons affaire à une science réelle, authentique, complètement transparente ; à une science qui est aussi transparente que le théorème de Pythagore, même si les scientifiques d'aujourd'hui ne vont pas jusqu'à cette transparence. Mais il faut qu'il y ait un nombre suffisamment important d'humains qui voient à travers cette clarté intérieure de cristal de ce jugement qui seule peut conduire du déclin à l'essor à partir des sources de la science de l'esprit.

Institut pour une tri-articulation sociale

chez François Germani
13 route de Fessenheim
F-67117 Quatzenheim
francois@triarticulation.fr
Tel. 00 33 950 263 598
www.triarticulation.fr

Institut für soziale Dreigliederung
Liegnitzer Strasse 15
D-10999 Berlin
sylvain.coiplet@dreigliederung.org
Tel. 00 49 30 - 68 07 96 89 43
www.dreigliederung.de

Institut pour une triarticulation de l'organisme social

Atelier francophone

Publications sur Internet :

- Collections thématiques de passages encore inédits en français de l'œuvre de Rudolf Steiner
- Articles d'auteurs germanophones
- Inventaire des contributions en français

Autres activités sur demande :

- Orientation, conseil personnalisé de lecture sur questions spécifiques
- Introduction ou approfondissement par petits groupes en conférences téléphoniques
- Séminaires

Bienvenue aussi à toute personne pouvant travailler à l'amélioration : traduction, relectures, conseils.

Contact :

François Germani 0388 691158
francois@triarticulation.fr

www.triarticulation.fr

Informations diverses

- Choix de traduction
- Glossaire et lexiques
- Droits de propriétés
sont dans notre LIVRET
D'ACCOMPAGNEMENT
téléchargeable sur :
[www.triarticulation.fr/
AS/Com/index.html](http://www.triarticulation.fr/AS/Com/index.html)

**La présente brochure
vous est vendue au
coût des frais
nécessaires à la
fabrication de la
prochaine. Les besoins
des collaborateurs
travaillant au contenu
et aux prochains
projets restent à
financer par des dons.**

Vous pouvez nous soutenir : Titulaire du compte : Institut für Dreigliederung
IBAN : DE80430609671136056200 BIC : GENODEM1GLS

Formulaire de don en ligne : www.dreigliederung.de/institut/spenden

L'Institut étant d'intérêt général à Berlin, vous pouvez déduire vos dons de l'impôt suivant les conventions en vigueur (voir/www.triarticulation.fr/Soutien.html).

Donnez nous vos coordonnées afin que nous puissions vous adresser votre récépissé fiscal.

Cette brochure est la première d'une série de cinq, constituant la première collection d'un cursus d'étude de l'apport de R. Steiner en tri-articulation de l'organisme social que l'on trouve en entier à l'adresse internet indiquée en couverture.

Il s'agit ici des thèmes primordiaux et fondamentaux qui restent discutés de manière controversée jusqu'à aujourd'hui. Cette première traite des différentes méthodes que Rudolf Steiner utilise pour distinguer les trois domaines – la vie de l'esprit, la vie de droit et la vie de l'économie.

L'auteur a délibérément commencé avec ces méthodes qui ont été négligées dans la littérature depuis, parce que ces méthodes sont particulièrement adaptées à éviter les malentendus qui se sont largement répandus entre temps.

Dans la suivante, d'autres approches permettront de séparer la tri-articulation sociale de propositions qui ont souvent seulement une chose en commun avec elle : le nombre trois y joue un rôle.

L'auteur :

Né en 1968. Sylvain Coiplet est le fondateur et directeur de l'Institut pour une tri-articulation sociale. Rédacteur du site internet avec ses différentes versions linguistiques. Éditeur d'une série de recueils de textes de science sociale de Rudolf Steiner. Auteur d'études comparatives entre la tri-articulation sociale et les différentes orientations politiques.

